

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **onze** du mois d'**avril**, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures**, en session **ordinaire** au **foyer rural** situé à **Les Ancizes-Comps**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

**Date de convocation** : 5 avril 2024

### **Présents :**

**Membres Titulaires** : MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BERTIN Christine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FRADIER Alain, GALTIER Jean-Michel, GAY Laetitia, GEORGES Denis, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MEGE Isabelle, MUSELIER Jean-Pierre, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, POUZADOUX Jean-Paul (à partir de la délibération D202404004), RAYNAUD Dominique, ROGUET François, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard.

**Membres suppléants avec voix délibérative** : M. CAMUS Mathieu (suppléant de Mme BISCARAT Catherine), M. MORALES Anthony (suppléant de M. CANUTO Stéphane), M. MORIN Antoine (suppléant de M. FABRE Jean-Louis), M. BOULAIS Loïc (suppléant de M. RAFFIER Christian) et M. BADUEL Benoît (suppléant de M. VENEULT Gérard) et Mme Ghislaine COMBEAUD-NOUZILLE (suppléante de Mme ROUGIER Laetitia).

**Procurations** : M. BARÉ Michaël à M. BONNET Grégory, M. GRIVOTTE Jean-Michel à Mme BERTIN Christine, Mme GARRACHON Annie à M. MANUBY Didier, Mme PERRET Delphine à M. ESPAGNOL Alain, M. PORTE Jean-Luc à M. CHARBONNEL Pascal et M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien.  
M. POUZADOUX Jean-Paul à M. DA SILVA José (jusqu'à la délibération D202404003).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	<i>Jusqu'à la délibération D202404003</i>	<i>A partir de la délibération D202404004</i>
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
<b>Nombre de personnes présentes :</b>	<b>40</b>	<b>41</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>7</b>	<b>6</b>

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Isabelle MEGE** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

### **Ordre du jour**

#### **1. Services Fonctionnels - Finances**

- Budget principal
  - Présentation du compte administratif 2023 et du projet de budget primitif 2024
  - Vote du compte de gestion 2023, du compte administratif 2023, de l'affectation des résultats et du budget 2024
- Budgets annexes : Vote des comptes de gestion 2023, des comptes administratif 2023, des affectations de résultats et budget 2024
- Vote des taux de fiscalité 2024
- Vote du produit de la taxe Gémapi 2024

6. Adhésions et Cotisations 2024
7. Modification délégué Syndicat Sioule et Morge

#### **8. Services Fonctionnels - RH**

9. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2024

#### **10. Environnement - Transition écologique - Gémapi**

11. Approbation du programme d'actions du SDENR+R

#### **12. Enfance-jeunesse**

13. Dispositif d'aides aux vacances de la CAF
14. Mise à disposition du service Enfance-Jeunesse au profit de la commune de St-Georges de Mons (mise à disposition de service descendante)

#### **15. Culture - Tourisme**

16. Proposition d'avenant n° 2 au lot 1 ALTIUS du chantier de sécurisation du viaduc des Fades

#### **17. Restauration collective**

18. Le projet de nouvelle cuisine centrale et d'adaptation de la salle de restauration à Blot l'Eglise

#### **19. Infrastructures – Voirie – Equipements sportifs**

20. Approbation du versement d'un fonds de concours au TE63 au titre de l'électrification BT du terrain pour l'installation de résidences mobiles constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs à Combronde
21. Programme voirie et aménagement de bourg 2024 : signature marchés de travaux
22. Convention Utilisation des installations du Centre aquatique par les écoles maternelles et élémentaires

#### **23. Questions diverses**

#### **AJOUT à l'ordre du jour**

Proposition d'avenant n° 1 et d'affermissement de la tranche optionnelle du marché « Étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat ».

#### **APPEL**

#### **Approbation des comptes rendus du conseil communautaire**

Le compte rendu du conseil communautaire en date du 21 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des délégations du Président**

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers. Aucune observation n'est faite.

#### ✓ **DECISION DU PRESIDENT N°2024-081 PRESTATION DES ESPACES VERTS - ZONE DE LA VARENNE A COMBRONDE – JARDIN DES 4 SAISONNS**

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de prestation espaces verts sur la zone d'activité de la Varenne par la société Jardin des 4 saisons – 1 rue de la Croix Badière - 63 530 VOLVIC pour un montant de 7 609 € HT soit 9 130,80 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-082 PROJET PHOTOVOLTAIQUE CENTRE AQUATIQUE - AVENANT N°3 – VOIRIE 2023 - LOT N° 3 – RESEAUX DIVERS - COLAS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise COLAS – RD 2144 Côte de La Boule – 63 700 SAINT-ELOY-LES-MINES, pour l'ajout de travaux supplémentaires correspondants à la pose de caniveau grille et reprise d'enrobé au niveau de l'accès principal de la piscine. Ces ajouts augmentent le prix du marché.

- Montant initial du marché : 300 692,30 € HT.
- Avenant 3 montant : + 12 165,50 € HT (soit 3.08 %).
- Nouveau montant modifié du marché : 312 857,80 € HT.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-083 PRESTATION DE FORMATION – BENEVOLES DE MEDIATHEQUE – LECTURES A LA CARTE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de la société Lectures à la carte – Impasse des Granges – 63 270 SAINT MAURICE ES ALLIER, pour la formation « Autour de la lecture à voix haute » proposer aux bénévoles du réseau de lecture, d'un montant total de 826,80 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-084 MISE EN PLACE ARRET D'URGENCE CTA ET CHAUFFERIE BIOMASSE – AVENANT 3 – LOT 4 – CINEMA – DALKIA

La communauté de communes accepte la proposition de l'entreprise DALKIA – 37 Avenue Mal de Lattre de Tassigny - 59 875 SAINT-ANDRE CEDEX, pour la mise en place d'un arrêt d'urgence CTA et chaufferie Biomasse du Cinéma La Viouze, d'une demande du SDIS, suite à la commission de sécurité d'un montant de 2 299.00 € HT soit de 2 758.80 € TTC (avenant 3 pour le lot 4 : chauffage-ventilation-rénovation énergétique).

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-085 BALISAGE CARREFOUR RD16 RD19 – VOIRIE CHARBONNIERES LES VIEILLES – EUROVIA Annule et remplace la décision du Président 2023-140

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la nouvelle proposition de l'entreprise EUROVIA – 222 avenue Jean Mermoz – 63 039 CLERMONT FERRAND, pour la mise en place d'un balisage provisoire afin d'effectuer des essais de giration au niveau du carrefour de la RD16-19, et incluant en sus (non compris dans la décision n°2023-140) la signalisation horizontale et les panneaux de « cédez le passage » situé sur la commune de Charbonnières les Vieilles., d'un montant total de 5 430,00 € HT soit 6 516,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-086 AVENANT N°1 au marché n° 06.390-33 – ZA La Varenne – COLAS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise COLAS – 4 rue André Marie Ampère – 63 360 GERZAT, pour le transfert de prestations de la tranche optionnelle à la tranche ferme. Les modifications représentent au global une diminution du montant du marché de 307,80 € HT soit 369,36 € TTC (-0,18 %).

- Montant initial du marché : 170 564,00 € HT soit 204 676,80 € TTC
- Montant du marché après avenant n°1 : 170 256,20 € HT soit 204 307,44 € TTC
- Diminution du montant du marché : 307,80 € HT soit 369,36 € TTC

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-087 MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION ROUTIÈRE - VÉLORAIL LES ANCIZES – SIGNAUX GIROD

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise SIGNAUX GIROD, sise 881, route des Fontaines - 39400 Bellefontaine, pour l'achat de panneaux de signalisation routière et fixations dans le cadre du vélorail situé sur la commune Les Ancizes-Comps, pour un montant total de 2 560,07 € HT, soit 3 072,08 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-088 ACHAT ET POSE DE BLOCS EN BETON – PARC DE L’AIZE – SBC BLOC

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l’entreprise SBC BLOC PREFA – ZA les Graviers – 63 119 CHATEAUGAY, pour l’achat et la pose de blocs en béton sur le Parc de l’Aize de Combronde, d’un montant de 990 € HT soit 1 188 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-089 DIVISION PARCELLAIRE – ZA LA VARENNE – GEO CONCEPTION

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte le devis pour la réalisation des divisions parcellaires et du bornage à effectuer sur la ZA de la Varenne à Combronde par la société GEO CONCEPTION – 9 T avenue de Châtel-Guyon, 63 200 RIOM pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-090 PROJET PHOTOVOLTAIQUE CENTRE AQUATIQUE - AVENANT N°2 – LOT N° 2 – CHARPENTE METALLERIE ZINGUERIE – METAL R

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l’entreprise METAL R – ZAC des Littes – 14 rue Bernard Barot – 63 111 MUR SUR ALLIER, pour l’ajout de travaux supplémentaires correspondants à la mise en place d’une armoire intermédiaire TO EXT avec pose et raccordement en chemin de câble, la protection des éclairages extérieurs, horloge éclairage et du disjoncteur, ainsi qu’une moins-value sur l’éclairage. Ces modifications augmentent le prix du marché.

-Montant initial du marché : 209 835,01 € HT

-Avenant 1 montant : - 8 900,58 € HT

-Avenant 2 montant : + 5 691 € HT

-Nouveau montant modifié du marché : 206 625,43 € HT

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-091 CREATION D’UNE CUISINE ET REHABILITATION D’UN REPECTOIRE – BLOT L’EGLISE – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l’offre de l’entreprise Auvergne Topographie – La Biesse – 63 410 SAINT ANGEL, pour la réalisation de relevé topographique concernant les parcelles destinées à accueillir la construction d’une cuisine à Blot l’Eglise, d’un montant de 620 € HT soit 744 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-092 MISSION DE COORDINATION SPS - CREATION D’UN POLE ENFANCE JEUNESSE A SAINT-GEORGES DE MONS – SOCOTEC

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l’offre de l’entreprise SOCOTEC – Parc Technologique de la Pardieu – 63 063 CLERMONT FERRAND pour la réalisation de la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de création d’un Pôle Enfance Jeunesse à Saint-Georges de Mons, d’un montant de 6 720 € HT soit 8 064 € TTC.

Cette mission comprend la rédaction d’un plan général de coordination, 18 participations aux réunions de chantier, 18 visites inopinées de chantier et la rédaction du Dossier d’Intervention Ulérieure sur l’Ouvrage.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-093 MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - CREATION D’UN POLE ENFANCE JEUNESSE A SAINT-GEORGES DE MONS – QUALICONSULT

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l’offre de l’entreprise QUALICONSULT – Centre d’Affaires du Zénith – 38 rue de Sarliève – 63 800 COURNON D’AUVERGNE, pour la réalisation de la mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation des travaux pour le pôle enfance jeunesse à Saint Georges de Mons, d’un montant de 17 835 € HT soit 21 402 €

TTC. La mission se déroule par phase, de la conception, de l'examen des dossiers d'exécution, le chantier, la réception et la garantie de parfait achèvement.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-094 VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE ML - PONT BASCULE COMBRONDE – PRECIA MOLEN

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise PRECIA MOLEN sise rue 14 Rue Renaux – 63 800 COURNON D'Auvergne, pour effectuer la vérification périodique réglementaire métrologie légale pour le pont bascule de Combronde d'un montant de 992,00 € HT soit 1 190,40 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-095 FOURNITURE ET INSTALLATION ARMOIRE FROIDE POSITIVE – RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – ADS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise ADS sise rue Fernand Forest – 63 370 LEMPDES, pour remplacer et installer une armoire froide positive pour la restauration collective de Combronde, d'un montant de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-096 IMPRESSION PROGRAMME FESTIVAL DES POSSIBLES – SERVICE COMMUNICATION – L'IMPRIMEUR

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition du prestataire L'Imprimeur – 80, Avenue Jean-Jaurès – Espace Mozac – 63200 RIOM, pour l'impression du programme pour l'évènement intercommunal du Festival des Possibles, créé par le service communication de la communauté de communes, d'un montant de 1 543,00 € HT soit 1 851,60 € TTC. L'impression du programme sera de 10 000 exemplaires.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-097 DISTRIBUTION PROGRAMME FESTIVAL DES POSSIBLES – SERVICE COMMUNICATION - LA POSTE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise LA POSTE – 1 rue Louis Renon – 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1, pour la distribution du programme pour l'évènement « Festival des Possibles » qui aura lieu sur le territoire intercommunal, réalisé par le service communication de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, d'un montant de 2 575,68 € HT soit 3 090,82 € TTC. Ce programme est réalisé par le service communication et 9 277 exemplaires seront expédiés.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-098 ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS ADEL – CAMPING ST GAL SUR SIOULE

La communauté de communes attribue une subvention de 5 000,00 € au Camping de Saint Gal sur Sioule, représenté par Monsieur Claude ROUMANE – Chemin du bateau – 63 440 ST GAL SUR SIOULE, pour l'opération de « création de lodges et réfection du réseau électrique du camping » dans les conditions suivantes :

- Montant des dépenses présentées : 188 236,39 € HT
- Plafond de dépense éligible : 50 000 € HT
- Taux d'aide : 10 %
- Montant de la subvention : 5 000,00 €

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-099 PRESTATION BAFA CITOYEN 2023 - SESSION APPRONFONDISSEMENT – Février 2024 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge facture au jeune bénéficiaire de la formation, par titre de recette sur le budget jeunesse de la manière suivante :

Nom	Prénom	Montant formation	Montant des aides (hors CSM)	Prise en charge de CSM	Restant à la charge du candidat
XXX	XXX	728	550	78 €	100 €

Les modalités de reste à charge du candidat d'un montant de 100 € sont divisées en 2 règlements :

- 1<sup>er</sup> paiement de 50 € - Décision 2023-250 – Session 1
- 2<sup>ème</sup> paiement de 50 € - Présente décision – Session 2

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-100 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION BAFA CITOYEN – SERVICE ENFANCE JEUNESSE – REMBOURSEMENT DE FRAIS STAGAIRES BAFA CITOYEN 2023

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge s'engage à rembourser le surplus réglé par le stagiaire selon les modalités suivantes :

Nom	Prénom	Montant réglé par le stagiaire	Montant des aides	Remboursement dû :
XXX	XXX	340	310	30€

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-101 VISITE VULCANIA LE 18 JUILLET 2024 – ALSH LES ANCIZES – VULCANIA

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par le prestataire « VULCANIA » – 2 route de Mazayes – 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES – correspondant à la visite du site le 18 juillet 2024 pour l'ALSH les Ancizes d'un montant total 842.50 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-102 CREATION ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR FOUR - RESTAURATION COLLECTIVE COMBRONDE – SARL DIAS

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise SARL DIAS sise 1, route de Teilhède – 63 460 BEAUREGARD VENDON, pour la création d'une alimentation électrique pour l'alimentation du nouveau four, de la restauration collective de Combronde, d'un montant de 1 906,56 € HT soit 2 287,87 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-103 CREATION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE A BEAUREGARD VENDON – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l'offre de l'entreprise SOCOTEC – Parc Technologique de La Pardieu, 19 avenue Léonard de Vinci – 63 063 CLERMONT-FERRAND, d'un montant de 1 210 € HT soit 1 452 € TTC, pour la réalisation d'un diagnostic amiante et d'un diagnostic plomb en option. La facturation finale dépendra de la quantité de prélèvement effectué par le technicien le jour de l'intervention.

✓ DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-104 CRÉATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE - TERRAIN TEMPORAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SIOULE & MORGE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition du syndicat mixte SIOULE & MORGE, sis 2, rue du Syndicat, 63440 Saint-Pardoux, pour la création d'un branchement d'eau potable pour le terrain temporaire d'accueil des gens du voyage, pour un montant total de 1 439,90 € HT, soit 1 727,88 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-105 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME. XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 550 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx – 63 460 COMBRONDE au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la

Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-106 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME. XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 800 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx – 63440 BLOT L'ÉGLISE au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-107 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME. XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 800 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx – Le Bournet – 63440 ST HILAIRE LA CROIX au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-108 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME. XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 550 € est attribuée à MME xxx, situé dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx – 63 410 LOUBEYRAT, au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-109 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE PRISE TRIPHASEE - RESTAURATION COLLECTIVE ST QUINTIN SUR SIOULE – A-LED

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise A-LED – 19 rue André Cavard – 03 800 GANNAT, pour la création et mise en place d'une prise triphasée pour l'alimentation du lave-vaisselle de la restauration collective de Saint Quintin sur Sioule, d'un montant de 732,56 € HT soit 879,07 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-111 CREATION D'UN BUREAU DANS LA SALLE DU CONSEIL – SIEGE MANZAT – ETS MANARANCHE

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise MANARANCHE – Courneuf – 63 230 BROMONT-LAMOTHE, pour créer un bureau dans la salle du conseil situé au siège de Manzatz, d'un montant de 4 541.00 € HT soit 5 449.20 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-112 AVENANT N°2 - CLASSEMENT ET ELIMINATION DES ARCHIVES – CHATEAU DES CAPPONI – DOPARCHIV

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l'avenant n°2 de l'entreprise DOPARCHIV – Château Pinieux – 56 220 LIMERZEL, pour faire reprendre le classement et l'élimination des archives situées au Château des Capponi à Combronde, d'un montant total de 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2024-113 ACHAT ET REMPLACEMENT DU PARC IMPRIMANTES – COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CIAS – NET SERVICES INFORMATIQUE

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise NET SERVICES INFORMATIQUE – 13 Avenue des Frères Mongolfier – 63 170 AUBIERE, pour le remplacement de tout le parc des imprimantes dites « bureau » de la communauté et du centre intercommunal, d'un montant total de 4 890,00 € HT soit 5 868,00 € TTC. Cette proposition comprend l'achat de 13 machines ainsi que l'installation, la maintenance et les consommables.

Monsieur Jean-Pierre MUSELIER souhaite savoir si la communauté de communes peut dresser un bilan financier sur la gestion du pont bascule ?

Le Président précise que le résultat n'apparaît pas dans l'analyse analytique, il rappelle néanmoins que le pont bascule (héritage suite à la fusion des communautés de communes) est situé sur la commune de Combronde, zone de la Varenne et dispose d'une régie de recettes dédiée.

Le Président indique que les éléments de réponses seront apportés au prochain conseil communautaire.

### Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

Le Président précise que ce jour il n'y a pas de point exposé sur le CIAS, néanmoins il est prévu que lors du prochain Conseil communautaire, M. Didier MANUBY, 1<sup>er</sup> Vice-Président fera un bilan d'état d'avancement des travaux du nouvel EHPAD situé sur la commune Les Ancizes-Comps.

### SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES

### D202404001 Compte de gestion 2023 – Budget Général de la Communauté de Communes

12400 - CC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	5 085 297,08	14 997 657,70	20 082 954,78	
Titres de recette émis (b)	2 379 579,35	14 458 607,15	16 838 186,50	
Réductions de titres (c)		194 918,35	194 918,35	
Recettes nettes (d = b - c)	2 379 579,35	14 263 688,80	16 643 268,15	
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	5 085 297,08	14 997 657,70	20 082 954,78	
Mandats émis (f)	2 866 048,24	12 466 739,88	15 332 788,12	
Annulations de mandats (g)	3 500,01	432 658,10	436 158,11	
Dépenses nettes (h = f - g)	2 862 548,23	12 034 081,78	14 896 630,01	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent		2 229 607,02	1 746 638,14	
(h - d) Déficit	482 968,88			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Général de la Communauté de Communes,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404002 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Activités culturelles

12500 - ACTIVITES CULTURELLES CCCSM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	298 659,62	823 119,06	1 121 778,68
Titres de recette émis (b)	176 841,23	789 978,03	966 819,26
Réductions de titres (c)		15 023,00	15 023,00
Recettes nettes (d = b - c)	176 841,23	774 955,03	951 796,26
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	298 659,62	823 119,06	1 121 778,68
Mandats émis (f)	113 796,37	723 742,81	837 539,18
Annulations de mandats (g)		22 924,05	22 924,05
Dépenses nettes (h = f - g)	113 796,37	700 818,76	814 615,13
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	63 044,86	74 136,27	137 181,13
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Activités culturelles,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404003 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

12403 - CINE INTERCO LA VIOUZE CCCSM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	461 588,04	184 480,96	646 069,00
Titres de recette émis (b)	154 450,75	170 029,28	324 480,03
Réductions de titres (c)		6 196,21	6 196,21
Recettes nettes (d = b - c)	154 450,75	163 833,07	318 283,82
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	461 588,04	184 480,96	646 069,00
Mandats émis (f)	275 335,22	175 575,93	450 911,15
Annulations de mandats (g)		11 273,84	11 273,84
Dépenses nettes (h = f - g)	275 335,22	164 302,09	439 637,31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	120 884,47	469,02	121 353,49

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Cinéma La Viouze,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404004 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Jeunesse

12402 - JEUNESSE COCSM		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales (a)	385 362,60	3 658 815,45	4 044 178,05	
Titres de recette émis (b)	250 609,26	4 470 642,20	4 721 251,46	
Réductions de titres (c)		823 097,11	823 097,11	
Recettes nettes (d = b - c)	250 609,26	3 647 545,09	3 898 154,35	
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)	385 362,60	3 658 815,45	4 044 178,05	
Mandats émis (f)	270 862,04	3 687 804,14	3 958 666,18	
Annulations de mandats (g)	8 064,00	100 048,83	108 112,83	
Dépenses nettes (h = f - g)	262 798,04	3 587 755,31	3 850 553,35	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>				
(d - h) Excédent		59 789,78	47 601,00	
(h - d) Déficit	12 188,78			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Jeunesse, DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404005 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Restauration collective

12413 - RESTAURATION COLLECT CCISM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	351 200,65	2 977 031,91	3 328 232,56
Titres de recette émis (b)	171 589,91	3 037 411,89	3 209 001,80
Réductions de titres (c)		4 322,82	4 322,82
Recettes nettes (d = b - c)	171 589,91	3 033 089,07	3 204 678,98
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	351 200,65	2 977 031,91	3 328 232,56
Mandats émis (f)	185 949,84	3 010 797,92	3 196 747,76
Annulations de mandats (g)	0,01	79 955,50	79 955,51
Dépenses nettes (h = f - g)	185 949,83	2 930 842,42	3 116 792,25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		102 246,65	87 886,73
(h - d) Déficit	14 359,92		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Restauration collective,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404006 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Equipements sportifs

12401 - EQUIPEMENTS SPORTIFS CCISM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 015 496,28	1 272 807,54	2 288 303,82
Titres de recette émis (b)	526 518,32	1 138 633,80	1 665 152,12
Réductions de titres (c)		25 000,01	25 000,01
Recettes nettes (d = b - c)	526 518,32	1 113 633,79	1 640 152,11
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 015 496,28	1 272 807,54	2 288 303,82
Mandats émis (f)	285 470,39	1 210 121,36	1 495 591,75
Annulations de mandats (g)	108,00	111 390,11	111 498,11
Dépenses nettes (h = f - g)	285 362,39	1 098 731,25	1 384 093,64
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	241 155,93	14 902,54	256 058,47
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Equipements sportifs,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404007 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Aize ZAC 1**

12412 - PARC DE L'AIZE ZAC 1 CCCSM		Exercice 2023	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 341 856,40	1 216 610,72	2 558 467,12
Titres de recette émis (b)	1 024 291,09	1 051 059,09	2 075 350,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 024 291,09	1 051 059,09	2 075 350,18
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 341 856,40	1 216 610,72	2 558 467,12
Mandats émis (f)	1 003 905,90	1 051 059,09	2 054 964,99
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 003 905,90	1 051 059,09	2 054 964,99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	20 385,19		20 385,19
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Aize ZAC 1,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404008 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe ZI de Queuille**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	152 138,60	371 385,15	523 523,75
Titres de recette émis (b)	91 648,47	346 662,00	438 310,47
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	91 648,47	346 662,00	438 310,47
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	152 138,60	371 385,15	523 523,75
Mandats émis (f)	152 138,60	371 385,15	523 523,75
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	152 138,60	371 385,15	523 523,75
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	60 490,13	24 723,15	85 213,28

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe ZI de Queuille,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404009 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 374 009,22	2 144 336,56	4 518 345,78
Titres de recette émis (b)	1 801 920,03	1 832 074,98	3 633 995,01
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 801 920,03	1 832 074,98	3 633 995,01
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 374 009,22	2 144 336,56	4 518 345,78
Mandats émis (f)	1 563 412,58	1 832 074,98	3 395 487,56
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 563 412,58	1 832 074,98	3 395 487,56
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	238 507,45		238 507,45
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404010 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 198 421,36	1 487 648,21	2 686 069,57
Titres de recette émis (b)	645 429,24	795 576,63	1 441 005,87
Réductions de titres (c)	4 910,00		4 910,00
Recettes nettes (d = b - c)	640 519,24	795 576,63	1 436 095,87
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 198 421,36	1 487 648,21	2 686 069,57
Mandats émis (f)	789 915,51	781 996,63	1 571 912,14
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	789 915,51	781 996,63	1 571 912,14
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		13 580,00	
(h - d) Déficit	149 396,27		135 816,27

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404011 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	54 653,00	43 906,62	98 559,62
Titres de recette émis (b)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	54 653,00	43 906,62	98 559,62
Mandats émis (f)	43 504,63	43 906,62	87 411,25
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	43 504,63	43 906,62	87 411,25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	401,99		401,99
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404012 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe des Ancizes

### Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Titres de recette émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 806,93	143 829,07
Mandats émis (f)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	42 806,93	42 806,93	85 613,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe ZI des Ancizes,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404013 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises

12405 - BATI LOCATIF INDUSTRIEL CCCSM

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	349 796,31	322 841,85	672 638,16
Titres de recette émis (b)	311 829,07	286 554,84	598 383,91
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	311 829,07	286 554,84	598 383,91
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	349 796,31	322 841,85	672 638,16
Mandats émis (f)	206 783,86	321 148,47	527 932,33
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	206 783,86	321 148,47	527 932,33
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	105 045,21		70 451,58
(h - d) Déficit		34 593,63	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404014 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		782 500,00	782 500,00
Titres de recette émis (b)		1 035 259,04	1 035 259,04
Réductions de titres (c)		253 606,07	253 606,07
Recettes nettes (d = b - c)		781 652,97	781 652,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		782 500,00	782 500,00
Mandats émis (f)		1 345 736,51	1 345 736,51
Annulations de mandats (g)		564 083,54	564 083,54
Depenses nettes (h = f - g)		781 652,97	781 652,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères - REOM,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404015 Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Photovoltaïque

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	152 604,80	12 148,30	164 753,10
Titres de recette émis (b)	40 000,00		40 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	40 000,00		40 000,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	152 604,80	12 148,30	164 753,10
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	40 000,00		40 000,00
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Photovoltaïque,
- o DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404016 Compte administratif 2023 – Budget Général

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget général de la Communauté de communes.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CDC - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 12 034 081,78	G 14 263 688,80
	Section d'investissement	B 2 862 548,23	H 2 379 579,35
		*	*
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 580 576,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 609 078,31 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 15 505 708,32	= G + H + I + J 18 223 845,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 327 335,10	L 796 548,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 1 327 335,10	= K + L 796 548,62
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 12 034 081,78	= G + I + K 15 844 265,78
	Section d'investissement	= B + D + F 4 798 961,64	= H + J + L 3 176 127,97
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 16 833 043,42	= G + H + I + J + K + L 19 020 393,75

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404017 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Activités culturelles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.  
Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY  
Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	164 302,09	G	163 833,07
	Section d'investissement	B	275 335,22	H	154 450,75
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	206,32
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	787,39
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	439 637,31	= G + H + I + J	319 277,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	159 785,62	L	279 882,70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	159 785,62	= K + L	279 882,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	164 302,09	= G + I + K	164 039,39
	Section d'investissement	= B + D + F	435 120,84	= H + J + L	435 120,84
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	599 422,93	= G + H + I + J + K + L	599 160,23
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	700 818,76	= G + I + K	792 596,37
	Section d'investissement	= B + D + F	255 704,37	= H + J + L	207 374,53
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	956 523,13	= G + H + I + J + K + L	999 970,90

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Activités culturelles.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404018 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Cinéma La Viouze.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404019 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Jeunesse

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ENFANCE JEUNESSE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 587 755,31	o 3 647 545,09
	Section d'investissement	B 262 798,04	n 250 609,26
		=	=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit) 0,00	i (si excédent) 6 250,25
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit) 0,00	j (si excédent) 114 037,88
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D 3 850 553,35	=O+N+I+J 4 018 442,48
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	k 0,00
	Section d'investissement	F 101 849,10	l 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 101 849,10	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 3 587 755,31	=O+I+K 3 653 795,34
	Section d'investissement	=B+D+F 364 647,14	=N+J+L 364 647,14
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 3 952 402,45	=O+N+I+J+K+L 4 018 442,48

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Jeunesse.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre :

Abstention : 0

### D202404020 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Restauration Collective

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 930 842,42	G	3 033 089,07
	Section d'investissement	B	185 949,83	H	171 589,91
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	6 100,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	94 916,32
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	3 116 792,25	=G+H+I+J	3 305 695,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	125 459,29	L	44 902,89
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	125 459,29	=K+L	44 902,89
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 930 842,42	=G+I+K	3 039 189,07
	Section d'investissement	=B+D+F	311 409,12	=H+J+L	311 409,12
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	3 242 251,54	=G+H+I+J+K+L	3 350 598,19

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Restauration collective.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404021 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Equipements sportifs

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 098 731,25	G	1 113 633,79
	Section d'investissement	B	285 362,39	H	526 518,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	144,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	81 843,03
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	1 384 093,64	=G+H+I+J	1 722 139,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	722 792,74	L	384 746,80
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	722 792,74	=K+L	384 746,80
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	1 098 731,25	=G+I+K	1 113 777,79
	Section d'investissement	=B+D+F	1 008 155,13	=H+J+L	993 108,15
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 106 886,38	=G+H+I+J+K+L	2 106 885,94

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Equipements sportifs.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

## D202404022 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Aize ZAC 1

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - AIZE ZAC 1 - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 978 281,75	2 090 021,06
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 111 739,31	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 090 021,06	2 090 021,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 230 891,86	1 109 572,23
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 121 319,63
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 230 891,86	1 230 891,86
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 320 912,92	3 320 912,92

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Aize ZAC 1.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404023 Compte administratif 2023 – Budget Annexe ZI de Queuille

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	371 385,15	G	346 662,00
	Section d'investissement	B	152 138,60	H	91 648,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	24 723,15
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	60 490,13
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	523 523,75	= G + H + I + J	523 523,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	371 385,15	= G + I + K	371 385,15
	Section d'investissement	= B + D + F	152 138,60	= H + J + L	152 138,60
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	523 523,75	= G + H + I + J + K + L	523 523,75

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZI de Queuille.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404024 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZONE D ACTIVITES LA VARENNE - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 832 074,98	G	1 832 074,98
	Section d'investissement	B	1 563 412,58	H	1 801 920,03
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	42,53
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	610 136,69	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	4 005 624,25	= G + H + I + J	3 634 037,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 832 074,98	= G + I + K	1 832 117,51
	Section d'investissement	= B + D + F	2 173 549,27	= H + J + L	1 801 920,03
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	4 005 624,25	= G + H + I + J + K + L	3 634 037,54

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404025 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PARC D ACTIVITES DES VOLCANS - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	781 996,63	G	795 576,63
	Section d'investissement	B	789 915,51	H	640 519,24
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	501 770,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	381 519,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 953 431,38	= G + H + I + J	1 937 866,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	781 996,63	= G + I + K	1 297 347,07
	Section d'investissement	= B + D + F	1 171 434,75	= H + J + L	640 519,24
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 953 431,38	= G + H + I + J + K + L	1 937 866,31

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404026 Compte administratif 2023 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	43 906,62	G 43 906,62
	Section d'investissement	B	43 504,63	H 43 906,62
		=		=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I (si excédent) 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J (si excédent) 10 746,38
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	87 411,25	= G + H + I + J 98 559,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	43 906,62	= G + I + K 43 906,62
	Section d'investissement	= B + D + F	43 504,63	= H + J + L 54 653,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	87 411,25	= G + H + I + J + K + L 98 559,62

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

## D202404027 Compte administratif 2023 – Budget Annexe ZI des Ancizes

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 806,93	G 42 806,93
	Section d'investissement	B	42 806,93	H 42 806,93
		=		=
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I (si excédent) 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J (si excédent) 58 215,21
		=		=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	85 613,86	= G + H + I + J 143 829,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	42 806,93	= G + I + K 42 806,93
	Section d'investissement	= B + D + F	42 806,93	= H + J + L 101 022,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	85 613,86	= G + H + I + J + K + L 143 829,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZI des Ancizes.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404028 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Bati Locatif Industriel

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - BATI LOCATIF INDUSTRIEL - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A	321 148,47	G	286 554,84
	Section d'investissement	B	206 783,86	H	311 829,07
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	37 967,24 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	527 932,33	= G + H + I + J	636 351,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 205,60	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	6 205,60	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	321 148,47	= G + I + K	286 554,84
	Section d'investissement	= B + D + F	212 989,46	= H + J + L	349 796,31
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	534 137,93	= G + H + I + J + K + L	636 351,15

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Bati locatif industriel.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

### D202404029 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 781 652,97	G 781 652,97	G-A	0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 781 652,97	Q= G+H+I+J 781 652,97	-Q-P	0,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 781 652,97	= G+I+K 781 652,97	0,00	
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 781 652,97	= G+H+I+J+K+L 781 652,97	0,00	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Redevance Ordure Ménagères REOM.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404030 Compte administratif 2023 – Budget Annexe Photovoltaïque**

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY

Le Président se retire au moment du vote.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 0,00	G 0,00	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 40 000,00	H-B 40 000,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 0,00	Q= G+H+I+J 40 000,00	-Q-P 40 000,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 45 805,83	L 17 774,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 45 805,83	= K+L 17 774,62

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 0,00	= G+I+K 0,00	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 45 805,83	= H+J+L 57 774,62	11 968,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 45 805,83	= G+H+I+J+K+L 57 774,62	11 968,79

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du Budget Annexe Photovoltaïque.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404031</b>	<b>Affectation des résultats 2023 – Budget Général de la Communauté de Communes</b>
-------------------	---

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	1 580 576,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	-609 078,31 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	12 034 081,78 €
Recettes fonctionnement 2023	14 263 688,80 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	2 229 607,02 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	1 580 576,98 €

**Solde section de fonctionnement : 3 810 184,00 €**

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	2 862 548,23 €
Recettes investissements 2023	2 379 579,35 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-482 968,88 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	-609 078,31 €

**D001/inv Solde section d'investissement : -1 092 047,19 €**

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	1 327 335,10 €
Sur recettes d'investissement :	796 548,62 €

**Solde net des restes à réaliser : -530 786,48 €**

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-1 092 047,19 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-530 786,48 €

**Besoin de financement : -1 622 833,67 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>1 622 833,67 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>2 187 350,33 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>3 810 184,00 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404032 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Activités culturelles**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	17 641,34 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	-63 080,23 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	700 818,76 €
Recettes fonctionnement 2023	774 955,03 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	74 136,27 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	17 641,34 €
Solde section de fonctionnement :	<b>91 777,61 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	113 796,37 €
Recettes investissements 2023	176 841,23 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	63 044,86 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	-63 080,23 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>-35,37 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	73 131,47 €
Sur recettes d'investissement :	24 837,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>-48 294,47 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-35,37 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-48 294,47 €
001D/inv Besoin de financement :	<b>-48 329,84 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>91 777,61 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>91 777,61 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404033 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Cinéma La Viouze**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	206,32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	787,39 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	164 302,09 €
Recettes fonctionnement 2023	163 833,07 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-469,02 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	206,32 €
Solde section de fonctionnement :	<u>-262,70 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	275 335,22 €
Recettes investissements 2023	154 450,75 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023) :	-120 884,47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	787,39 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<u>-120 097,08 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	159 785,62 €
Sur recettes d'investissement :	279 882,70 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>120 097,08 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-120 097,08 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	120 097,08 €
Besoin de financement :	<u>pas de besoin de financement</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>-262,70 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>-262,70 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404034 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Jeunesse**

<b>Pour mémoire :</b>		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :		6 250,25 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):		114 037,88 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>		
Dépenses fonctionnement 2023		3 587 755,31 €
Recettes fonctionnement 2023		3 647 545,09 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :		59 789,78 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :		6 250,25 €
Solde section de fonctionnement :		<b>66 040,03 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023</b>		
Dépenses investissements 2023		262 798,04 €
Recettes investissements 2023		250 609,26 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :		-12 188,78 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :		114 037,88 €
R001/inv	Solde section d'investissement :	<b>101 849,10 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2023</b>		
Sur dépenses d'investissement :		101 849,10 €
Sur recettes d'investissement :		0,00 €
Solde net des restes à réaliser :		<b>-101 849,10 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé :		101 849,10 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :		-101 849,10 €
001R/inv	Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>		
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>		
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>		
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>		
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>		
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>		
Total affecté :		<b>66 040,03 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404035 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Restauration collective**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	6 100,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	94 916,32 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	2 930 842,42 €
Recettes fonctionnement 2023	3 033 089,07 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	<b>102 246,65 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	6 100,00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>108 346,65 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	185 949,83 €
Recettes investissements 2023	171 589,91 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-14 359,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	94 916,32 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<b>80 556,40 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	125 459,29 €
Sur recettes d'investissement :	44 902,89 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>-80 556,40 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	80 556,40 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-80 556,40 €
Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>108 346,65 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>108 346,65 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404036 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Equipements sportifs**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	144,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	81 843,03 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	1 098 731,25 €
Recettes fonctionnement 2023	1 113 633,79 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	14 902,54 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	144,00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>15 046,54 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	285 362,39 €
Recettes investissements 2023	526 518,32 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	241 155,93 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	81 843,03 €
DR001/inv Solde section d'investissement :	<b>322 998,96 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	722 792,74 €
Sur recettes d'investissement :	384 746,80 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>-338 045,94 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	322 998,96 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-338 045,94 €
001D/Rinv Besoin de financement :	<b>-15 046,98 €</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>15 046,54 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>15 046,54 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404037 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Aize ZAC1**

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	121 319,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	-132 124,50 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	1 051 059,09 €
Recettes fonctionnement 2023	1 051 059,09 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	121 319,63 €
Solde section de fonctionnement :	<u>121 319,63 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	1 003 905,90 €
Recettes investissements 2023	1 024 291,09 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023):	20 385,19 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	-132 124,50 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-111 739,31 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-111 739,31 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>-111 739,31 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>121 319,63 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>121 319,63 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404038 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales</b>
--

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	42,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	-610 136,69 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	1 832 074,98 €
Recettes fonctionnement 2023	1 832 074,98 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	42,53 €
Solde section de fonctionnement :	<u>42,53 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	1 563 412,58 €
Recettes investissements 2023	1 801 920,03 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	238 507,45 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	-610 136,69 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-371 629,24 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-371 629,24 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>-371 629,24 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	42,53 €
<b>Total affecté :</b>	<u>42,53 €</u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404039 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	501 770,44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	-381 519,24 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	781 996,63 €
Recettes fonctionnement 2023	795 576,63 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	13 580,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	501 770,44 €
Solde section de fonctionnement :	<u>515 350,44 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	789 915,51 €
Recettes investissements 2023	640 519,24 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023):	-149 396,27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	-381 519,24 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>-530 915,51 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	-530 915,51 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>-530 915,51 €</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>515 350,44 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>515 350,44 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404040</b>	<b>Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux</b>
-------------------	---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023): 10 746,38 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	43 906,62 €
Recettes fonctionnement 2023	43 906,62 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<b>0,00 €</b>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	43 504,63 €
Recettes investissements 2023	43 906,62 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	401,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024) :	10 746,38 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<b>11 148,37 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	11 148,37 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<b>0,00 €</b>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404041 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe ZI des Ancizes</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	58 215,21 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2023	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>0,00 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	42 806,93 €
Recettes investissements 2023	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	58 215,21 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<u>58 215,21 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	58 215,21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	<u>pas de besoin de financement</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>0,00 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404042 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023): 37 967,24 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	321 148,47 €
Recettes fonctionnement 2023	286 554,84 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-34 593,63 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>-34 593,63 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 20223	206 783,86 €
Recettes investissements 2023	311 829,07 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023):	105 045,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	37 967,24 €
R001/inv Solde section d'investissement :	<u>143 012,45 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	6 205,60 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>-6 205,60 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	143 012,45 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-6 205,60 €
Besoin de financement :	<u>pas de besoin de financement</u>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>-34 593,63 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>-34 593,63 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404043 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023):	0,00 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023	781 652,97 €
Recettes fonctionnement 2023	781 652,97 €
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :	0,00 €
Solde section de fonctionnement :	<u>0,00 €</u>

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023	0,00 €
Recettes investissements 2023	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023):	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) :	0,00 €
D001/inv Solde section d'investissement :	<u>0,00 €</u>

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>0,00 €</u>

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé :	0,00 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv Besoin de financement :	<u>0,00 €</u>
	<b>pas de besoin de financement</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>2) Affectation complémentaire en réserves :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)</i>	
<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>0,00 €</b>
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)</i>	
<b>Total affecté :</b>	<u><b>0,00 €</b></u>

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

<b>D202404044 Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe Photovoltaïque</b>
---

**Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) :  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023): 0,00 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Dépenses fonctionnement 2023 0,00 €  
Recettes fonctionnement 2023 0,00 €  
Résultat de l'exercice 2023 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) : 0,00 €  
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2023) : 0,00 €  
Solde section de fonctionnement : 0,00 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Dépenses investissements 2023 0,00 €  
Recettes investissements 2023 40 000,00 €  
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2023): 40 000,00 €  
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2023) : 0,00 €  
R001/inv Solde section d'investissement : 40 000,00 €

**Restes à réaliser au 31 décembre 2023**

Sur dépenses d'investissement : 45 805,83 €  
Sur recettes d'investissement : 17 774,62 €  
Solde net des restes à réaliser : -28 031,21 €

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023**

Rappel du solde d'exécution cumulé : 40 000,00 €  
Rappel du solde net des restes à réaliser : -28 031,21 €  
Besoin de financement : Pas besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :** 0,00 €  
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)  
**2) Affectation complémentaire en réserves :** 0,00 €  
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2024)  
**3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :** 0,00 €  
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2024)  
Total affecté : 0,00 €

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

**D202404045 Adoption du Budget général 2024**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 943 190,48	4 566 024,15
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 327 335,10	796 548,62
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 092 047,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 362 572,77	5 362 572,77
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 708 028,26	14 520 677,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 187 350,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		16 708 028,26	16 708 028,26
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		22 070 601,03	22 070 601,03

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- ADOPTE le Budget général 2024 de Combrailles, Sioule et Morge.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

M. Sébastien BLANC, intervient pour dire que la majorité du conseil municipal de la commune de LOUBEYRAT (13 conseillers sur 15), a demandé de voter contre le budget primitif 2024 prévu pour la communauté de communes.

M. Sébastien BLANC lit le courrier en date du 4 mars 2024 envoyé par mail à la communauté de communes afin d'apporter de façon clair leur positionnement sur ce choix de vote.

Ledit courrier est repris littéralement ci-après :

« Monsieur le Président,

Lors du Conseil municipal du 07/02/2024, le document relatif à la prospective financière a été abordé et les membres présents ont souhaité vous faire part de leur réflexion sur les points suivants :

### 1.Scénarios proposés

Les conseillers municipaux présents, à l'unanimité (y compris l'opposition), sont défavorables à toute augmentation de la fiscalité intercommunale. Ils ont souhaité que les représentants communautaires de Loubeyrat ne retiennent aucun scénario proposé dans le document présenté dès lors qu'aucun n'envisage un maintien de la fiscalité actuelle.

Nous pensons qu'il y a d'autres solutions que d'actionner le volet fiscal comme cela a déjà été fait par l'intercommunalité.

Il ne faut pas confondre vouloir et pouvoir. On voudrait tous que le projet de territoire soit réalisé mais en avons-nous les capacités ?

Nous avons l'impression que l'on prend les choses à l'envers en se disant « voilà le projet de territoire, et comme ma CAF nette et ma capacité d'emprunt ne me le permet pas, j'actionne

*le volet fiscal ». Pourquoi ne pas voir les choses différemment, et dire : « Voilà ma CAF nette, voilà ma capacité d'emprunt, voilà ce que je peux faire », les arbitrages seront ensuite faits en conséquence.*

*Nous pensons que personne ne vous reprochera le fait que certains projets du territoire soient décalés dans le temps.*

*Pourquoi encore augmenter la part fiscale communautaire alors qu'une forte augmentation a déjà eu lieu ? Quelles sont les actions correctives mises en place par CSM (passées et à venir) pour faire face aux difficultés rencontrées ?*

*Nous souhaitons donc qu'un scénario sans hausse de la fiscalité puisse être présenté aux conseillers communautaires.*

## 2. Analyse financière

*Au vu de la santé financière dégradée de CSM, il nous semble aujourd'hui important de solliciter le CDL afin qu'une analyse financière soit produite. Nous savons que le sujet a déjà été abordé mais comme vous le savez, le Président n'a pas besoin d'avoir l'aval des conseillers communautaires, cette décision lui appartient.*

*Monsieur le Président, libre à vous de le faire ou pas, mais nous pensons à Loubeyrat que ce serait une bonne chose. »*

M. Sébastien BLANC tient à préciser que ce n'est pas le Maire seul qui a écrit à la communauté de communes mais le conseil municipal....

M. Sébastien BLANC enchaîne par la lecture du courrier de réponse du Président de la communauté de communes, lequel est repris littéralement ci-après :

*« Monsieur le Maire, Cher Collègue »*

*« J'accuse réception de votre courrier en date du 04 mars 2024 par lequel vous m'informez de la position du conseil municipal de Loubeyrat concernant les scénarii de la prospective financière et j'en prends actes.*

*Concernant l'analyse financière, je vous rappelle que chaque année, le rapport d'orientation budgétaire présente un ensemble d'analyses rétrospectives et prospectives sur les finances intercommunales. Ce rapport est complété par des réunions de la commission finances afin de présenter et approfondir certains éléments d'analyses. Par ailleurs, la "commission finances" d'octobre 2023, à laquelle vous avez participé, à l'unanimité, n'a pas estimé utile une analyse financière externe compte-tenu de tous les éléments déjà en sa possession.*

*Toutefois, si vous estimez que certains aspects sont manquants, je vous invite à me le faire savoir et nous pourrions inscrire ces compléments d'analyses à un prochain ordre du jour de la "commission finances". »*

M. Sébastien BLANC confirme ne pas avoir demandé d'analyse financière lors de la commission finances d'octobre 2023 car lors de cette commission, l'hypothèse de hausse de la fiscalité n'a pas été soulevée. Il rappelle que la prospective financière a été présentée le 29 janvier 2024, bien après la commission finances d'octobre 2023.

Ce jour-là trois scénarii ont été exposés ; il considère qu'ils auraient dû être mis au vote.

Le conseil municipal trouve regrettable de ne pas avoir reçu de réponse à leur courrier avec une proposition d'un scénario sans hausse de fiscalité.

Le Président le remercie de son intervention.

Il rappelle que le premier débat « ouvert » aux membres de la commission finances portant sur les orientations budgétaires 2024-2026 s'est déroulé lors de la Conférence des maires, le 29 janvier dernier. Il précise que ce jour-là, la commune de Loubeyrat était absente. A l'occasion de cette réunion, pas un maire n'a souhaité disposer d'un scénario dit « zéro », c'est-à-dire sans augmentation de fiscalité. Selon le Président un tel scénario n'était pas possible ; la communauté de communes n'étant pas disposée à l'immobilisme. Le Président rappelle également que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote et que Monsieur le Maire de Loubeyrat n'est pas intervenu lors du débat d'orientation budgétaire prévu à cet effet ; ce moment étant l'occasion d'échanger.

Il salut les conseillers communautaires ayant pris part au débat d'orientation budgétaire et aux communes qui l'ont interrogé et/ou rencontré entre ce débat et ce jour pour le vote du budget.

Il a bien pris note du courrier de la commune de Loubeyrat, et le courrier de réponse a apporté les éléments aux interrogations posées.

Le Président rappelle que les membres de la commission finances n'ont pas jugé utile de faire appel au Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Le Président rappelle que l'analyse financière n'aurait pas pu être rendue à temps pour le vote du budget même si les membres de la commission des finances avaient fait appel au CDL le 29 janvier dernier. Le Président ne s'oppose pas à un entretien avec le CDL mais il aurait fallu du temps pour lui expliquer l'ensemble des budgets et de quelle façon ils ont été construits. Il rappelle que le CDL actuel du territoire, n'est pas le CDL titulaire de la communauté de communes, mais il assure le remplacement, et il ne connaît pas parfaitement forcément bien notre fonctionnement. Le montage du budget est devenu de plus en plus complexe et les chiffres ne sont pas suffisants pour bien comprendre les équilibres budgétaires.

Le Président souligne que l'ensemble des documents budgétaires présentés ont été fait avec rigueur et sérieux par les services de la communauté de communes.

M. José DA SILVA, Vice-Président, rappelle que lors de la dernière Conférence des Maires, trois choix avaient été présentés, avec tous une augmentation de la fiscalité.

En effet, la Communauté de Communes ne souhaite pas fermer de services. Quand bien-même, il aurait fallu choisir un service, mais lequel fermer ? Lors de plusieurs commissions finances, les membres ont acté la volonté de ne pas dégrader les services proposés par la communauté de communes et ne pas fermer des services. Supprimer, par exemple, tout le budget d'enfance jeunesse, poserait la question de la prise en charge des enfants.

Il indique que cette année la volonté de la communauté de communes était de présenter le rapport d'analyse financière tant à l'ensemble des Maires du territoire à travers la Conférence des Maires mais également dans le même temps aux membres de la commission finances. Cette rencontre avait pour but d'échanger et connaître le positionnement de chacun. Personne ne s'est exprimé pour dire "On ferme un service et l'on n'augmente pas la fiscalité".

M. Grégory BONNET, Vice-Président, indique ne pas comprendre la position du Maire de Loubeyrat. C'est bien le rôle de l'exécutif de proposer des orientations. L'exécutif a travaillé et étudié consciencieusement les scénarii pendant de longues séances pour aboutir au choix proposé. Lors du DOB, un certain consensus s'est semble-t-il dégagé sur le scénario proposé par l'exécutif. Sans augmentation de fiscalité le budget ne peut pas être bouclé.

La position du conseil municipal de Loubeyrat de ne pas vouloir augmenter les impôts doit s'accompagner de propositions et de quels services fermer.

Le conseil municipal de Loubeyrat reproche à la communauté de communes d'actionner seulement le volet fiscal, or tout le projet de territoire a été revu pour redéfinir tous les projets en cours et à venir tant sur le fonctionnement que sur la partie investissement.

M. Sébastien BLANC, insiste sur le fait qu'il relaye la décision de l'équipe municipale de Loubeyrat qui date de février 2024.

Il explique qu'il n'a pas voulu intervenir lors du débat d'orientation budgétaire car le Président en introduction du DOB a annoncé qu'il n'y aura pas de présentation de la part de l'exécutif de scénario sans augmentation de la fiscalité.

Il rappelle qu'il est avant tout conseiller municipal avant d'être Maire et a bien connaissance de la complexité de la construction d'un budget mais celui-ci doit tendre avant tout à faire des économies et ne doit pas être réfléchi seulement avec une hausse des impôts directement subie par les administrés.

Il reconnaît tout de même que la communauté de communes CSM est une communauté de services mais d'autres communautés de communes n'ont pas opté pour une hausse de la fiscalité.

M. Sébastien BLANC reconnaît également qu'il n'a pas la solution et estime que l'exécutif et les services de la communauté de communes pourraient trouver des solutions pour ne pas augmenter les impôts.

Il informe le Président qu'en tant que Maire pour sa commune il demande chaque année depuis 2020, une analyse financière au CDL et il se sont aperçus grâce à ce contrôle qu'il y avait des erreurs, lors de leur prise de poste, le conseil alors a apporté des actions correctives. La situation financière de la commune en 2020 était un peu dégradée.

Il souligne le fait que cette augmentation va impacter directement financièrement les administrés.

Le conseil municipal de Loubeyrat a calculé le montant de cette augmentation depuis 2020, à savoir que pour un foyer dit "moyen" le montant passerait de 40 € à 175 €.

Le Président corrige en indiquant que, selon la valeur locative moyenne des maisons, l'augmentation liée à CSM cette année sera d'environ 50 € par an. Il rappelle qu'il faut tenir compte pour le calcul de la pression fiscale de l'inflation sur les bases locatives mais aussi de la suppression taxe d'habitation.

M. Sébastien BLANC a conscience que l'impact fiscal prend en compte l'inflation.

Pour sa commune, il fait en sorte de ne pas augmenter l'impôt ; essaye de faire des économies au mieux des possibles ; contrôle les dépenses.

M. Grégory BONNET, Vice-Président, indique que lorsqu'on siège au conseil communautaire, en tant que conseiller communautaire, il ne faut pas traiter les affaires de la commune. D'autres EPCI ont augmenté l'année dernière leur taux, mais ce qui compte au final ce sont les taux agrégés, celui décidé par la commune et celui décidé par la communauté de communes.

M. José DA SILVA, Vice-Président, insiste aussi pour dire que l'on ne peut pas comparer les EPCI entre eux, les services proposés et les compétences ne sont pas les mêmes. Pour lui, la communauté de communes présente des services de qualité.

Il informe également l'assemblée que la pression fiscale sur l'EPCI est inférieure à la moyenne départementale.

Il souhaite faire prendre conscience qu'une commune qui gère seulement une salle polyvalente et une école ne dégage pas les mêmes besoins financiers qu'une commune qui aurait à gérer en plus la restauration collective.

Il précise qu'il y a une recherche systématique d'économies. La commission finances avait demandé un suivi plus particulier sur cette thématique, ce qui est fait régulièrement.

La commune de Loubeyrat a sûrement voulu dire qu'il fallait une bonne gestion dite "en bon père de famille". La communauté de communes gère son budget de cette façon avec aussi une vision sur le long terme.

Il fait un aparté concernant le gouvernement qui cherche aussi à faire des économies au niveau des collectivités (plus de 2 millions) et ce qui impactera forcément toutes les collectivités.

M. Sébastien BLANC conclut par dire que s'il s'exprime ainsi c'est parce qu'il est en démocratie et il cite Voltaire « *je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire* ».

Pour toutes ces remarques il tient à préciser qu'il votera contre le budget de la communauté de communes afin de respecter le choix du conseil municipal de Loubeyrat.

M. Guillaume CRISPYN, souhaite une précision sur la remarque de M. José DA SILVA, Vice-Président, concernant le transfert de charges la compétence restauration scolaire.

Il précise que ce transfert de charges avait été effectué à l'époque par la communauté de communes de Côtes de Combrailles directement pour un transfert de taux de fiscalité.

M. José DA SILVA, Vice-Président, le remercie pour cette remarque.

En effet, à l'époque il y a eu un transfert de charges par l'intermédiaire d'un transfert de points de fiscalité (baisse du taux des communes simultanément à la hausse du taux de l'EPCI), ce qui permet d'avoir une ressource dynamique pour l'exercice d'une compétence qui subit l'inflation.

Le Président explique que ce transfert date de 2016 et reconnaît aussi que mécanisme de transfert de fiscalité était une bonne idée. Le Président remercie Guillaume CRISPYN pour son intervention.

**D202404046 Adoption du Budget annexe Activités Culturelles 2024**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ACTIVITES CULTURELLES - BP (projet de budget) - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>DEPENSES</b> 177 952,23	<b>RECETTES</b> 226 282,07
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	73 131,47	24 837,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 35,37	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>251 119,07</b>	<b>251 119,07</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>DEPENSES</b> 823 274,20	<b>RECETTES</b> 823 274,20
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>823 274,20</b>	<b>823 274,20</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 074 393,27</b>	<b>1 074 393,27</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Activités culturelles.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

**D202404047 Adoption du Budget annexe Cinéma La Viouze 2024**

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 63 488,52	RECETTES 63 488,52
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	159 785,62	279 882,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 120 097,08	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		343 371,22	343 371,22
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 194 402,66	RECETTES 194 665,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 262,70	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		194 665,36	194 665,36
TOTAL DU BUDGET (4)		538 036,58	538 036,58

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 du Cinéma La Viouze.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404048 Adoption du Budget annexe Jeunesse 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 4 056 171,96	RECETTES 4 056 171,96
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	101 849,10	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 101 849,10
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 158 021,06	4 158 021,06
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 3 851 452,52	RECETTES 3 785 412,49
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 66 040,03
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 851 452,52	3 851 452,52
TOTAL DU BUDGET (4)		8 009 473,58	8 009 473,58

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Jeunesse.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404049 Adoption du Budget annexe Restauration collective 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - RESTAURATION COLLECTIVE - BP - 2024			
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 288 568,40	1 288 568,40
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	125 459,29	44 902,89
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 80 556,40
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 414 027,69	1 414 027,69
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 195 305,83	3 086 959,18
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 108 346,65
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 195 305,83	3 195 305,83
TOTAL DU BUDGET (4)		4 609 333,52	4 609 333,52

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Restauration collective.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404050 Adoption du Budget annexe Equipements sportifs 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 285 503,03	1 300 550,01
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	722 792,74	384 746,80
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 322 998,96
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 008 295,77	2 008 295,77
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 128 936,62	1 128 936,62
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 128 936,62	1 128 936,62
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 137 232,39	3 137 232,39

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Equipements sportifs.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## D202404051 Adoption du Budget annexe Aize ZAC 1 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - AIZE ZAC 1 - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 978 281,75	2 090 021,06
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 111 739,31	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 090 021,06	2 090 021,06
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 230 891,86	1 109 572,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 121 319,63
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 230 891,86	1 230 891,86
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		3 320 912,92	3 320 912,92

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Aize ZAC 1.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## D202404052 Adoption du Budget annexe Zones d'Activités intercommunales (La Varenne) 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 444 185,42	1 815 814,66
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 371 629,24	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 815 814,66	1 815 814,66
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 762 393,99	1 762 351,46
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42,53
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 762 393,99	1 762 393,99
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		3 578 208,65	3 578 208,65

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Zones d'Activités intercommunales.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404053 Adoption du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PARC D ACTIVITES DES VOLCANS - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 064 715,51	1 595 631,02
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	530 915,51	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 595 631,02	1 595 631,02
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 483 868,60	968 518,16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	515 350,44
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 483 868,60	1 483 868,60
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 079 499,62</b>	<b>3 079 499,62</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le Budget annexe 2024 Parc d'Activités des Volcans.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404054 Adoption du Budget annexe ZA de Saint-Pardoux 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	88 045,43	76 897,06
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 148,37
-		-	-
Total de la section d'investissement (2)		88 045,43	88 045,43
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	56 226,43	56 226,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		56 226,43	56 226,43
TOTAL DU BUDGET (4)		144 271,86	144 271,86

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 ZA de Saint-Pardoux.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

### D202404055 Adoption du Budget annexe ZI des Ancizes 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	101 022,14	42 806,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 58 215,21
-		-	-
Total de la section d'investissement (2)		101 022,14	101 022,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	42 806,93	42 806,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-		-	-
Total de la section de fonctionnement (2)		42 806,93	42 806,93
TOTAL DU BUDGET (4)		143 829,07	143 829,07

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 ZI des Ancizes

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## D202404056 Adoption du Budget annexe Immobilier d'entreprises 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - BATI LOCATIF INDUSTRIEL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	179 790,16	42 983,31
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	6 205,60	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 143 012,45
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	185 995,76	185 995,76
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 066,01	81 659,64
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 34 593,63	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	81 659,64	81 659,64
	TOTAL DU BUDGET (4)	267 655,40	267 655,40

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Immobilier d'entreprises.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## D202404057 Adoption du Budget annexe Redevance Ordures Ménagères REOM 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - REDEVANCE ORDURES MENAGERES - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	698 080,15	698 080,15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	698 080,15	698 080,15

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Redevance Ordures Ménagères REOM.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## D202404058 Adoption du Budget annexe Photovoltaïque 2024

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PHOTOVOLTAIQUE - BP - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 000,00	3 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	50 768,79	38 800,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	45 805,83	17 774,62
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 40 000,00
=		=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>96 574,62</b>	<b>96 574,62</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>99 574,62</b>	<b>99 574,62</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe 2024 Photovoltaïque.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## **D202404059      Vote du produit Gémapi 2024**

Le produit de la taxe GEMAPI 2024 doit être fixé par délibération avant le 15 avril 2024 conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et à l'article 164 de la loi de finances de 2019 ayant modifié le calendrier d'adoption du produit de la taxe GEMAPI.

Le produit de taxe GEMAPI doit être voté chaque année si tel est le choix de la collectivité.

La communauté de communes se contente de voter son produit et l'administration fiscale détermine la variation de taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de la taxe GEMAPI est exclusivement affecté aux dépenses de la compétence GEMAPI, dont les contours sont précisés à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Si la loi n'impose pas la création d'un budget annexe, en revanche, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

En effet, il appartient à la communauté de communes de voter un produit et non une taxe : ce dernier doit donc être motivé par :

La couverture des charges actuelles et futures liées à la compétence, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;

La couverture des cotisations des syndicats s'ils exercent la compétence en lieu et place de la communauté.

Pour 2024, il a été proposé d'inscrire au budget les actions suivantes :

- Diagnose du Gour de Tazenat et son bassin versant
- Etude sur l'impact des projets de micro-centrales sur la Sioule
- Mise en place de zones humides tampons (en aval des réseaux de drains agricoles)
- Renaturation de berges et autres travaux d'urgence
- Entretien des berges et travaux de restauration de la ripisylve
- Aménagement d'abreuvement au champ

Compte tenu des subventions attendues, le produit Gemapi nécessaire s'élève à 112 800 € (environ 5,8 €/habitant).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE MAINTENIR la taxe GEMAPI,
- ARRETE le produit 2024 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 112 800 € (soit à titre indicatif environ 5,8 €/habitant).

*Pour : 44*

*Contre : 2      M. BLANC et M. HARDOUIN*

*Abstention : 1      M. CRISPYN*

## **D202404060      Vote des taux de fiscalité 2024**

Conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 21 mars 2024, il est proposé d'augmenter le taux de foncier bâti, et le taux de CFE dans la limite maximale, soit un taux de 26,75%.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- FIXE les taux 2024 comme suit :
  - CFE : 26,75 %
  - FNB : 18,80 %
  - FB : 9,93 %

- TH (sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 10,38 %
- TEOM – périmètre Syndicat Bois de l'Aumône : 9,18 %
- TEOM – périmètre Sictom des Combrailles : 17,88 %

Pour : 44

Contre : 3 M. BLANC, M. HARDOUIN et M. CRISPYN

Abstention : 0

M. Julien PERRIN, tient à remercier les services communautaires et les élus pour le travail effectué depuis plusieurs mois.

Il rappelle que les élus communautaires de Saint-Georges ont travaillé étroitement ensemble à savoir : Dominique RAYNAUD, Maryse LEFOUR, Céline DESGEORGES et lui-même, pour comprendre les différents scénarii.

Ils se sont exprimés lors du débat d'orientation budgétaire pour faire bouger les lignes et aussi notamment sur le sujet du budget de fonctionnement au moment de la crise énergétique.

Il salue le travail effectué pour aboutir à des économies de fonctionnement notamment sur les bâtiments communautaires.

Il insiste pour dire que la commune de Saint-Georges ne souhaite pas s'opposer aux projets en cours sur la communauté de communes.

Enfin, il exprime son envie de faire confiance à l'équipe en place et confirme vouloir voter pour le scénario proposé lors de cette assemblée.

Le Président le remercie pour son intervention et il constate que l'on peut construire ensemble après avoir échangé et communiqué.

#### **D202404061 Adhésions et cotisations 2024**

Le vice-président en charge des Finances expose au conseil communautaire qu'afin de pouvoir verser les cotisations et subventions qui sont prévues au budget primitif 2024, il est nécessaire de délibérer de manière formelle.

Ci-dessous liste des adhésions et cotisations 2024.

- Budget Général :

<b>6281 Concours divers (cotisations)</b>	<b>MONTANT MAX</b>
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	6 800,00 €
MISSION LOCALE DE RIOM LIMAGNE ET COMBRAILLES	25 065,00 €
AMF 63 PART DEPARTEMENTALE ET NATIONALE	1 724,15 €
AGSGV63	1402,59 €
ADUHME	26 072,00 €
ADCF	2 200,00€
CAUE	1 984,00 €
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM COMBRAILLES)	1 300,00 €
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM LIMAGNE)	200,00 €
CLERMONT MASSIF CENTRAL CAPITAL CULTURE	1 000,00 €
ADERE LAURA	50,00 €

<b>655681 : Cotisations aux organismes de regroupement</b>	<b>MONTANT MAX</b>
SMADC Contribution Générale	79 763,00 €

SMADC Cotisation spécifique SCOT	19 646,00 €
SIEG Eclairage publique	4 488,46 €
Cotisation informatique SMAD	11 573,00 €
Réseau foncier agricole	1 400,28 €
Office de Tourisme Intercommunautaire	92 954,00 €

- Service « Développement économique »

<b>6281 Concours divers (cotisations)</b>	MONTANT MAX
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES	5 158,14 €
AUVERGNE ACTIVE	1 000,00 €
AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES	100,00 €
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	794,00 €
ENVIE D'R	1500,00 €

- Budget annexe « jeunesse » :

<b>6281 Concours divers (cotisations) – 657481 Aide Ecole des sciences</b>	MONTANT MAX
FRANCAS – ADHESION	900,00 €
ECOLE DES SCIENCES - SUBVENTION	2 000,00 €

- Budget annexe « équipements sportifs » :

<b>6281 Concours divers (cotisations)</b>	MONTANT MAX
ANDES – ADHESION	1 532,30 €

- Budget annexe « cinéma » :

	MONTANT MAX
ADRC – ADHESION 2024	105,00 €
PLEIN CHAMP	170,00 €

- Budget annexe « activités culturelles » :

	MONTANT MAX
UDAAR 03 – ADHESION 2024 LA PASSERELLE	851,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des cotisations et subventions 2024 selon la liste présentée ci-dessous et dans la limite des montants maximums mentionnés,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Pour : 44

Contre : 2 M. BLANC et M. HARDOUIN

Abstention : 1 M. CRISPYN

## **D202404062 Modification délégué Syndicat Sioule et Morge**

Compte-tenu que la compétence « eau » a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », il a été désigné des élus représentants de l'EPCI pour siéger au sein des instances du Syndicat Sioule et Morge.

Suite à la démission de Monsieur Willy HERISSE, conseiller municipal de la commune de Queuille, ladite commune propose :

- Madame Isabelle RAYNAUD, en tant que délégué titulaire du Syndicat Sioule et Morge,

Nom Commune	Fonction	Civilité	Nom	Prénom
COMBRONDE	Titulaire	Monsieur	ONZON	Etienne
COMBRONDE	Titulaire	Monsieur	POUZADOUX	Jean-Paul
COMBRONDE	Suppléant	Monsieur	LAPARRAT	Patrick
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Titulaire	Monsieur	PERRIN	Julien
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Titulaire	Monsieur	RAYNAUD	Dominique
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Suppléant	Monsieur	BONNAFOUX	Daniel
ANCIZES-COMPS	Titulaire	Monsieur	MANUBY	Didier
ANCIZES-COMPS	Titulaire	Monsieur	ANTUNES	Fernand
ANCIZES-COMPS	Suppléant	Madame	FERREIRA	Raquel
MANZAT	Titulaire	Monsieur	COUCHARD	Olivier
MANZAT	Titulaire	Monsieur	HENOT	Ludovic
MANZAT	Suppléant	Monsieur	DA SILVA	José
LOUBEYRAT	Titulaire	Monsieur	BLANC	Sébastien
LOUBEYRAT	Titulaire	Monsieur	EVRAIN	Pierre
LOUBEYRAT	Suppléant	Monsieur	GUILLOT	Lionel
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	Titulaire	Monsieur	PORTIER	Sébastien
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	Titulaire	Monsieur	BARÉ	Michaël
CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	Suppléant	Monsieur	ESPAGNOL	Claude
JOZERAND	Titulaire	Monsieur	PORTE	Jean-Luc
JOZERAND	Titulaire	Madame	HUBERT	Marie-Françoise
JOZERAND	Suppléant	Monsieur	BOURSON	Gérard Philippe
MONTCEL	Titulaire	Monsieur	BONNET	Grégory
MONTCEL	Titulaire	Monsieur	PORTE	Jean-François
MONTCEL	Suppléant	Monsieur	LOPEZ	Bruno
SAINT-MYON	Titulaire	Monsieur	LEMOINE	Jean-Claude
SAINT-MYON	Titulaire	Monsieur	LASSET	Paul
SAINT-MYON	Suppléant	Monsieur	KNIPPING	Olivier
TEILHEDE	Titulaire	Monsieur	COLLARDEAU	Laurent
TEILHEDE	Titulaire	Monsieur	JOUANADE	Guillaume
TEILHEDE	Suppléant	Monsieur	GOMICHO	Michel
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Madame	PIEUCHOT-MONNET	Chantal
SAINT-PARDOUX	Titulaire	Monsieur	POUZOL	Dominique
SAINT-PARDOUX	Suppléant	Madame	BLOT-BOUCHE	Chantal
SAINT-ANGEL	Titulaire	Monsieur	CHASTAGNAC	Jean Luc
SAINT-ANGEL	Titulaire	Monsieur	ADDERLEY	Simon
SAINT-ANGEL	Suppléant	Monsieur	LEJEUNE	Sébastien
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BARDEL	Denis
BLOT-L'EGLISE	Titulaire	Monsieur	BOUYGES	Jérôme
BLOT-L'EGLISE	Suppléant	Madame	LABIAULE	Magalie
CHAMPS	Titulaire	Monsieur	CRISPYN	Guillaume
CHAMPS	Titulaire	Madame	RODRIGUES	Anne-Sophie
CHAMPS	Suppléant	Monsieur	MORENO	Clément

SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	RAFFIER	CHRISTIAN
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	BOULAIS	LOIC
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Suppléant	Monsieur	CHANSELME	PASCAL
VITRAC	Titulaire	Monsieur	MASSON	Mickaël
VITRAC	Titulaire	Monsieur	QUINTY	Patrick
VITRAC	Suppléant	Monsieur	DERIGON	Dominique
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Titulaire	Monsieur	FAVODON	Mathieu
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Titulaire	Monsieur	DESNIER	Alain
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Suppléant	Monsieur	BADUEL	Benoît
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	Titulaire	Madame	PEREZ	Amélie
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	Titulaire	Monsieur	ESPAGNOL	Pierre
CHATEAUNEUF-LES-BAINS	Suppléant	Monsieur	BAFFIER	Guillaume
POUZOL	Titulaire	Monsieur	CAMUS	Mathieu
POUZOL	Titulaire	Monsieur	BOURLON	Florent
POUZOL	Suppléant	Madame	POTELLERET	Carole
MARCILLAT	Titulaire	Monsieur	MONTAGNE	Pascal
MARCILLAT	Titulaire	Monsieur	ROUX	Fabien
MARCILLAT	Suppléant	Madame	VRAY	Rachel
<b>QUEUILLE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Monsieur</b>	<b>CANUTO</b>	<b>Stéphane</b>
<b>QUEUILLE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Madame</b>	<b>RAYNAUD</b>	<b>Isabelle</b>
<b>QUEUILLE</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Monsieur</b>	<b>MORALES</b>	<b>Anthony</b>
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	AUBIGNAT	Michel
SAINT-REMY-DE-BLOT	Titulaire	Monsieur	RYCKEBUSCH	Bruno
SAINT-REMY-DE-BLOT	Suppléant	Monsieur	ABEIL	Etienne
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Madame	DURANTEL	Sylvie
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Titulaire	Monsieur	REYNAUD	Daniel
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Suppléant	Madame	NONY	Marie-Noëlle
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	MANSARD	Patrick
LISSEUIL	Titulaire	Monsieur	COLLANGE	Pierre
LISSEUIL	Suppléant	Monsieur	BOILEAU	Frédéric

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des délégués au Syndicat Sioule et Morge

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## SERVICES FONCTIONNELS – RH

### D202404063 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2024

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Service Culture

Créations de postes

CULTURE	Technique	Catégorie B	Assistant de conservation du patrimoine principal 1 cl	POSTE A 35/35eme	Avancement de grade
---------	-----------	-------------	--	------------------	---------------------

Service Enfance Jeunesse

### Créations de postes

ENFANCE JEUNESSE	Animation	Catégorie C	Adjoint d'animation principal 2è cl	POSTE A 27/35eme	Avancement de grade
ENFANCE JEUNESSE	Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal 2è cl	POSTE A 24/35eme	Avancement de grade

Par conséquent le tableau des effectifs de la Communauté de communes modifié en fonction devient le suivant :

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>	<b>6</b>	<b>6,0</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	5	5,0
<b>CDC- Pôle SF</b>	<b>28</b>	<b>24,3</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	6	6,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	0,0
<b>Attaché principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Ingénieur principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Technicien</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	3	2,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Rédacteur principal 2è cl</b>		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique CUI</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0

<b>CULTURE</b>	<b>11</b>	<b>8,1</b>
<b>Adjoint du patrimoine</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	1	0,0
POSTE A 17.5/35eme	1	0,5
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint du patrimoine principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 1 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	0,0
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>66</b>	<b>49,4</b>
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 2/35eme	1	0,1
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 21/35eme	2	1,2
POSTE A 22/35eme	2	1,3
POSTE A 24/35eme	5	3,4
POSTE A 27/35eme	4	3,1
POSTE A 28/35eme	4	3,2
POSTE A 30/35eme	2	1,7
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 32/35eme	2	1,8
POSTE A 33/35eme	3	2,8
POSTE A 35/35eme	9	9,0
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE 20/35eme	1	0,6
POSTE A 25/35eme	1	0,7
POSTE A 0.3/35eme	1	0,0
POSTE A 29/35eme	1	0,8
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 23/35eme	1	0,7
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 24/35eme	1	0,0
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		

POSTE A 24/35eme	1	0,7
POSTE A 27/35eme	1	0,0
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	5	5,0
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Adjoint d'animation principal 1è cl</b>		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Agent social principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Animateur</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>8</b>	<b>7,9</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS principal 1ère cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur territorial des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>	<b>28</b>	<b>22,5</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	7	7,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	3	2,4
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	2	2,0
POSTE A 17.25/35eme	1	0,5

<b>Adjoint technique principal de 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
<b>Total général</b>	<b>147</b>	<b>118,18</b>

SERVICES / BUDGET	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
<b>AMENAGEMENT TERRITORIAL</b>	<b>6</b>	<b>6,0</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	5	5,0
<b>CDC- Pôle SF</b>	<b>29</b>	<b>23,9</b>
<b>Adjoint administratif</b>		
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	7	7,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	3	2,0
<b>Attaché principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Ingénieur principal</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Technicien</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 9,1/35eme	1	0,3
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint administratif principal 2è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Rédacteur principal 2è cl</b>		
POSTE A 8/35eme	1	0,2
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0

<b>Adjoint technique CUI</b>		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 35/35eme	1	0,0
<b>CULTURE</b>	<b>9</b>	<b>7,6</b>
<b>Adjoint du patrimoine</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 17.5/35eme	1	0,5
<b>Agent social</b>		
POSTE A 17/35eme	1	0,5
<b>Attaché</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant de conservation du patrimoine principal 2 cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2eme classe</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint du patrimoine principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>70</b>	<b>52,8</b>
<b>Adjoint d'animation</b>		
POSTE A 15/35eme	1	0,4
POSTE A 18/35eme	1	0,5
POSTE A 2/35eme	2	0,1
POSTE A 20/35eme	2	1,1
POSTE A 21/35eme	2	1,2
POSTE A 22/35eme	2	1,3
POSTE A 24/35eme	5	3,4
POSTE A 27/35eme	4	3,1
POSTE A 28/35eme	4	3,2
POSTE A 3,98/35eme	1	0,1
POSTE A 30/35eme	2	1,7
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 32/35eme	2	1,8
POSTE A 33/35eme	3	2,8
POSTE A 35/35eme	9	9,0
POSTE A 5/35eme	1	0,1
POSTE A 6,66/35eme	1	0,2
POSTE A 7/35eme	1	0,2
POSTE A 8/35eme	1	0,0
POSTE 20/35eme	1	0,6
POSTE A 25/35eme	1	0,7
POSTE A 25.5/35eme	1	0,7
POSTE A 29/35eme	1	0,8
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 24/35eme	2	1,4
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		
POSTE A 24/35eme	1	0,7

POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	6	5,9
<b>Adjoint administratif principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</b>		
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Adjoint d'animation principal 1è cl</b>		
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Agent social principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Rédacteur principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Animateur</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>8</b>	<b>7,9</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 33/35eme	1	0,9
<b>Agent de maitrise</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	2	2,0
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS principal 1è cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur des APS principal 1ère cl</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Educateur territorial des APS</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>RESTAURATION COLLECTIVE</b>	<b>30</b>	<b>23,4</b>
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 20/35eme	1	0,6
POSTE A 28/35eme	1	0,8
POSTE A 30/35eme	1	0,9
POSTE A 31/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	7	7,0
POSTE A 13/35eme	1	0,4
POSTE A 9/35eme	1	0,3
<b>Adjoint technique principal 2è cl</b>		
POSTE A 19/35eme	1	0,5
POSTE A 27,84/35eme	1	0,8
POSTE A 28/35eme	3	2,3
POSTE A 29,25/35eme	1	0,8
POSTE A 35/35eme	3	3,0
POSTE A 17.25/35eme	1	0,5
<b>Adjoint technique principal de 2è cl</b>		

POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint technique principal 1è cl</b>		
POSTE A 26/35eme	1	0,7
POSTE A 32/35eme	1	0,9
POSTE A 35/35eme	2	1,0
<b>Adjoint technique</b>		
POSTE A 35/35eme	1	1,0
<b>Adjoint d'animation principal 2è cl</b>		
POSTE A 30/35eme	1	0,0
<b>Total général</b>	<b>152</b>	<b>121,65</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations de postes, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE

### D202404064 Approbation du programme d'actions du SDENR+R

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge est engagée dans la transition écologique depuis plusieurs années et a développé une stratégie Énergie-Climat globale en s'engageant volontairement dans l'élaboration d'un PCAET ; celui-ci a été approuvé en février 2021. Concernant la partie transition énergétique, la Communauté de Communes s'est fixée l'objectif de devenir « TEPOS » (Territoire à Énergie Positive) d'ici à 2050, c'est-à-dire de couvrir l'équivalent des consommations énergétiques du territoire par la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET ambitionne ainsi une forte baisse des consommations énergétiques, -40 %, et une très importante croissance des moyens de production. L'objectif de production d'ENR est fixé à près de 440 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de près de 560 GWh, soit la mobilisation de 62% du potentiel supplémentaire identifié au sein du PCAET.

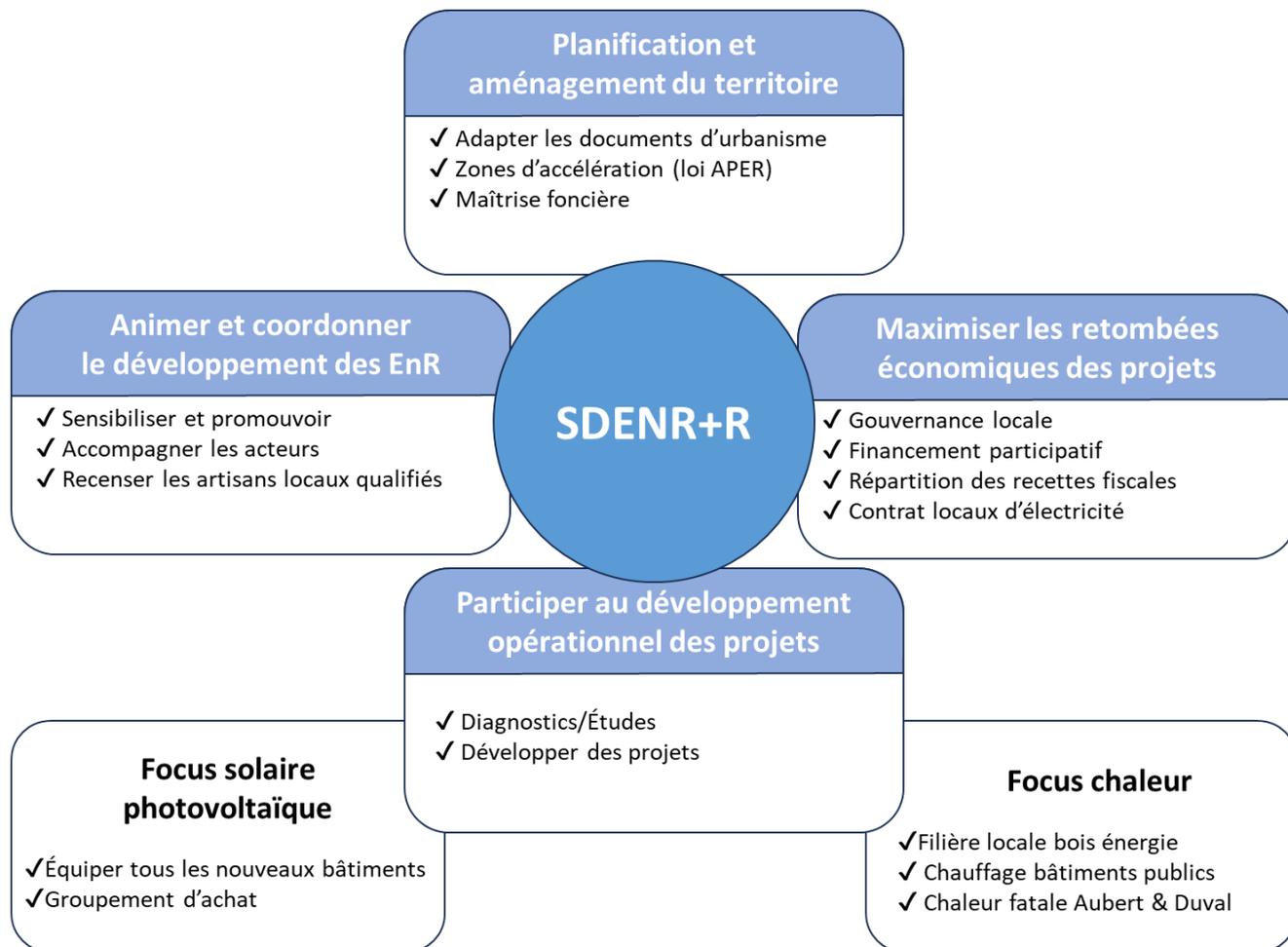
Parmi les actions prévues au PCAET, figurait la volonté d'organiser et planifier ce développement des EnR : être acteur et moteur plutôt que de subir le choix d'intervenants extérieurs au territoire. C'est ainsi que le 27 janvier 2023, la communauté de communes a confié au cabinet EO l'élaboration de son Schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SDENR+R) conformément à la fiche-action n°18 de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Un état des lieux multi-filières a été réalisé durant le premier semestre puis des ateliers ont permis d'élaborer une stratégie. Par la délibération D202309021 en date du 21 septembre 2023, le conseil communautaire a ensuite approuvé la stratégie énergétique territoriale du SDENR+R.

Ensuite, plusieurs ateliers associant élus et citoyens ont alors permis d'élaborer, sur la base de cette stratégie, un programme de 15 actions réparties en 5 groupes :

- **Action transversale :**
  - Suivre l'avancement de la stratégie énergétique et la mise en œuvre du schéma directeur
- **Planification et aménagement du territoire :**
  - Penser une stratégie globale de planification et adapter les documents d'urbanisme (SCOT/PLUI/PLU)
  - Établir des critères pour définir des zones de développement EnR (au-delà de la loi APER)
  - Élaborer une stratégie de maîtrise foncière (solaire au sol et éolien)
- **Animer et coordonner le développement des EnR**
  - Sensibiliser et promouvoir les énergies renouvelables
  - Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et renforcer les partenariats/synergies (communes, particuliers, entreprises, agriculteurs...)
- **Participer au développement opérationnel des projets**
  - Analyser le potentiel pour prioriser les projets EnR : diagnostics, études d'opportunité/faisabilité
  - Équiper tous les nouveaux bâtiments publics et privés de panneaux photovoltaïques
  - Faciliter l'organisation de groupements d'achat de panneaux photovoltaïques pour des économies d'échelles et des effets d'entraînement de voisinage
  - Structurer une filière locale de bois énergie
  - Définir une stratégie de renouvellement des systèmes de chauffage pour les bâtiments publics
  - Poursuivre le travail de valorisation de la chaleur fatale d'Aubert & Duval
- **Maximiser les retombées économiques des projets**
  - Impliquer le territoire (collectivités/citoyens) dans le financement des projets EnR
  - Réfléchir à la répartition des coûts et recettes entre les communes et l'EPCI (IFER, moyens humains et financiers mutualisés)
  - Mettre en place des contrats d'électricité locaux à destination des habitants

Synthèse du plan d'action :



Les fiches-actions détaillées et la fiche de synthèse sont jointes en annexes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions du Schéma Directeur des énergies Renouvelables.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

M. Benoit BADUEL s'interroge sur le financement de l'adaptation des documents d'urbanisme qui représente un coût pour les communes.

Il voudrait savoir si la communauté de communes va participer à ces frais ?

M. Grégory BONNET, Vice-Président, précise qu'il n'y aura pas d'inscription ou de rajout à faire immédiatement dans les documents d'urbanisme.

Il précise que le grand changement actuellement en matière de droit d'urbanisme est le projet du SCOT, lequel est financé par les trois communautés de communes, projet mené par le SMAD des Combrailles.

Il informe que le Club-climat Environnement de CSM, sera chargé début 2025 de créer un code des bonnes pratiques pour les particuliers sur différentes thématiques comme celle de la transition écologique mais aussi sur le respect de la biodiversité.

Il sera question également de faire un guide pratique pour les collectivités permettant de recenser les besoins en urbanisme afin de les aider à atteindre leurs objectifs.

Le Président précise que le document de planification est pour l'instant seulement à l'échelle intercommunale. Il est assuré aussi de voir un jour l'obligation de faire un PULi, qui sera certainement sources de débats et d'échanges.

Il rappelle que le projet du SCOT bénéficie certes d'un financement par l'Etat mais le complément est apporté par les communautés de communes.

M. Grégory BONNET, Vice-Président, en suite rappelle le courrier envoyé à chaque commune afin de délibérer sur le SDERN d'ici fin juin 2024.

Il insiste sur l'intérêt de le faire car cela permet que les communes puissent faire leur choix sur leur territoire et évite que certains développeurs imposent leurs projets qui seront autorisés par la Préfecture par suite de la délivrance d'un permis de construire.

Pour conclure, il annonce que les services ainsi que lui-même restent disponibles pour répondre à toutes les questions et interrogations.

Enfin, M. Grégory BONNET, Vice-Président, rappelle l'évènement de la 2ème édition du Festival des Possibles qui se déroulera sur la commune de Blot L'Eglise de 9H à minuit.

## ENFANCE - JEUNESSE

### D202404065 Dispositif d'aides aux vacances de la CAF

Depuis plusieurs années, la communauté de communes contractualise avec la CAF afin de permettre aux bénéficiaires du dispositif d'Aide aux Vacances Enfants « AVE » d'obtenir une aide de la CAF lors de la fréquentation des enfants aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Séjours avec nuitées uniquement).

La convention actuelle courait jusqu'au 7 janvier 2024. Elle est à renouveler chaque année.

Les familles bénéficiaires de cette aide reçoivent une information de la CAF. Cette aide est uniquement pour l'organisation de séjours avec nuitées.

Le service administratif Enfance-Jeunesse a accès à une plateforme « VACAF » afin de déclarer les enfants inscrits aux séjours.

L'aide est directement déduite de la facture de la famille. Le montant de la participation CAF est calculé en fonction du quotient familial (inférieur à 800 €) et de la situation familiale.

La prise en charge de l'AVE est plafonnée à 75% du coût de séjour restant à la charge de la famille dans la limite de 60 €.

La communauté de communes reçoit ultérieurement pour information le montant de l'aide.

En 2021, 11 enfants ont bénéficié de cette aide pour un total de 738.60 € (7 séjours concernés)

En 2022, 20 enfants ont bénéficié de cette aide pour un total de 2 314.14 € (9 séjours concernés)

En 2023, 14 enfants ont bénéficié de cette aide pour un total de 1531,56 € (5 séjours concernés).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat sur le dispositif d'Aide aux Vacances Enfants avec la CAF pour la période du 8 janvier 2024 au 5 janvier 2025.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**D202404066 Mise à disposition du service Enfance-Jeunesse au profit de la commune de Saint-Georges de Mons (mise à disposition de service descendante)**

En vertu du III de l'article L5211-4-1 du CGCT « Les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services »

Dans le cadre de cette mise à disposition prévue aux II et III de l'article L5211-4-1 du CGCT, une convention conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée en fixe les modalités.

Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.

Les modalités de ce remboursement sont définies par décret. Le temps d'intervention comprend le temps d'installation (soit 15 minutes avant et 15 minutes après l'intervention), le temps d'intervention souhaité par la mairie et un temps de préparation de 1h par période de 6 semaines.

Le remboursement des frais de mise à disposition du service « Jeunesse / Restauration collective » s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatés par la communauté.

La commune de St-Georges a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir mettre un agent à disposition sur le temps du sport à l'école. Cet agent a le diplôme requis et l'autorisation de l'Education nationale pour intervenir dans les écoles.

La commune souhaite, dans un premier temps une mise à disposition sur une durée déterminée, à compter du 13 mai 2024 jusqu'au 28 juin 2024 qui correspond à un cycle d'enseignement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de services descendante au profit de la commune de Saint-Georges-de-Mons,
- AUTORISE le Président à approuver le renouvellement de cette convention si la Commune de Saint Georges de Mons en fait la demande.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**CULTURE - TOURISME**

**D202404067 Proposition d'avenant n° 2 au lot 1 ALTIUS du chantier de sécurisation du viaduc des Fades**

Lors de la réunion de pré-réception des travaux de sécurisation du viaduc des Fades, le 13 mars 2023, la conformité globale des travaux a été constatée, avec quelques réserves sur le lot 1 ALTIUS.

De plus, des besoins non prévus dans le marché d'origine ont été constatés : sécurisation de l'espace entre le tablier et la pile à l'extrémité nord du viaduc ; pose de capots supplémentaires sur des traverses abimées.

Pour rappel, le premier avenant au lot 1, de septembre 2023, avait porté sur l'achat et la pose de 30 premiers capots, pour un coût total de 4 680,60 € HT.

Le devis d'Altius envoyé le 27/03 par le maître d'œuvre est fondé sur le comptage réalisé par l'architecte Christian Laporte lors de la réunion de pré-réception. Cette estimation est de 40 capots supplémentaires. Il s'agit d'une estimation incluant quelques capots de réserve.

Les 30 premiers capots ont permis de couvrir les traverses les plus dégradées et accidentogènes. Ces capots supplémentaires portent sur des traverses présentant une dégradation moins avancée, mais évolutive et potentiellement dangereuse.

Le devis d'Altius se décompose comme suit :

- Conception : 156 €
- Transport : 300 €
- Fourniture et pose d'une plaque de tôle à l'extrémité nord du viaduc : 852,50 €
- Fourniture et pose des capots : 40 x 140,82 € = 5 632,80 €
- **TOTAL : 6 941,30 € HT**

L'acceptation de ce devis porterait le coût total du lot à 182 718,90 € HT, soit 6,8 % de plus que le montant initial de 171 097 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au lot 1 ALTIUS du chantier de sécurisation du viaduc des Fades.

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

## RESTAURATION COLLECTIVE

### D202404068 Le projet de nouvelle cuisine centrale et d'adaptation de la salle de restauration à Blot l'Eglise

#### Calcul du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre du projet

Suite à l'approbation de l'avant-projet de nouvelle cuisine centrale et d'adaptation de la salle de restauration à Blot l'Eglise, lors du Conseil communautaire du 22 février 2024, il convient de fixer les honoraires définitifs de la maîtrise d'œuvre.

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre confié à ACA architectes est décomposé en deux tranches :

- Tranche Ferme (TF) comprenant les missions ESQ, APS/APD : 26 125 € HT
- Tranche conditionnelle (TC) comprenant les missions PRO, EXE, ACT, DET et AOR : 46 795 € HT

Le taux de rémunération global est de 14,58 % pour un montant total (TF+TC) de 72 920 € HT.

Afin de prendre en compte les changements intervenus sur l'augmentation des surfaces et du dimensionnement de la cuisine en cours de marché, il est proposé :

- d'appliquer la formule de calcul de révision fixée au 4.1b du CCP sur le chiffrage APD des travaux :

$$F = F_p \times (0,40 + 0,60 C/Co)$$

F : forfait définitif

F<sub>p</sub> : forfait provisoire de rémunération

C : montant du coût prévisionnel des travaux (stade APS)

Co : montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux

- d'attribuer à ACA Architectes un forfait complémentaire de rémunération de 12 000 € HT.

Compte tenu de l'évolution de l'estimation des travaux passant de 500 000,00 € HT à 822 050,00 € HT, le forfait définitif de rémunération est donc calculé de la manière suivante :

$$F = 72\,920 \times (0,40 + 0,60 \times 857\,458 / 500\,000,00) + 12\,000 = \underline{\underline{116\,199 \text{ € HT}}}$$

Nouveaux montants du marché après calcul du montant définitif de rémunération :

**Honoraire des missions en Tranche Ferme (TF) : 37 331,30 € HT**

**Honoraire des missions en Tranche Conditionnelles (TC) : 66 867,70 € HT**

**Forfait complémentaire de rémunération : 12 000 € HT**

**TOTAL MISSIONS TF + MISSION TC + forfait, complémentaire : 116 199 € HT**

**TVA : 23 239,80 €**

**Montant TTC : 139 438,80 € TTC**

#### Affermissement de la tranche conditionnelle des missions de maîtrise d'œuvre

Afin de poursuivre le déroulement du projet en vue de préparer la consultation des entreprises, il convient d'affermir les missions de maîtrise d'œuvre de la tranche conditionnelle et missionner ACA pour la réalisation du PRO/DCE.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les honoraires définitifs de rémunération de la maîtrise d'œuvre du projet
- D'APPROUVER l'affermissement la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre
- D'APPROUVER la réalisation des missions PRO/DCE

*Pour : 46*

*Contre : 0*

*Abstention : 1 Mme CHAMPOUX*

## **INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **D202404069 Approbation du versement d'un fonds de concours au TE63 au titre de l'électrification BT du terrain pour l'installation de résidences mobiles constituant l'habitat permanent de ses utilisateurs à Combronde**

Par une délibération en date du 16 février 2024, le Conseil communautaire a confié la réalisation des travaux d'électrification du terrain temporaire d'accueil des gens du voyage à Combronde au syndicat mixte Territoire d'Énergie 63. Une participation de 3 550 € HT a alors été fixée.

Cette participation a été revue à la baisse en raison d'une nouvelle estimation des besoins en alimentation électrique du terrain, de 168 à 119 kVA. Ainsi, le transformateur existant au niveau de la station d'épuration n'aura pas à être remplacé.

Conséquemment, le montant global des travaux a été ramené à 3 920,00 €. La contribution de la Communauté de commune sollicitée par le TE63 est de 50 %, soit :

$$- 3\,920,00 \text{ €} \times 0,5 = 1\,960,00 \text{ €}$$

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 1 960,00 € au TE63 au titre de l'électrification du terrain temporaire d'accueil des gens du voyage à Combronde,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser cette somme, après réajustement éventuel en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du receveur du TE63.

Pour : 47  
Contre : 0  
Abstention : 0

**D202404070 Programme voirie et aménagement de bourg 2024 : signature marchés de travaux**

La Communauté de Communes a lancé, le 6 février 2024, un avis d'appel public à concurrence concernant le programme voirie et aménagement de bourg pour l'exercice 2024.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée.

Le marché est divisé en 18 lots :

- LOT 1 BEAUREGARD-VENDON
- LOT 2 BLOT L'EGLISE
- LOT 3 CHAMPS
- LOT 4 CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- LOT 5 CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- LOT 6 COMBRONDE
- LOT 7 JOZERAND
- LOT 8 LES ANCIZES-COMPS
- LOT 9 MANZAT
- LOT 10 MONTCEL
- LOT 11 POUZOL
- LOT 12 SAINT ANGEL
- LOT 13 SAINT GEORGES DE MONS
- LOT 14 SAINT HILAIRE LA CROIX
- LOT 15 SAINT MYON
- LOT 16 SAINT PARDOUX
- LOT 17 SAINT QUINTIN SUR SIOULE
- LOT 18 VITRAC

Le montant prévisionnel du marché s'élevait à : 802 025.00€ HT.

Pour information, au total neuf entreprises ont répondu à la consultation : AES, ARVERNOISE CONSTRUCTION, RENON, COLAS, EUROVIA, EIFFAGE, ADN, COUDERT et TP LYAUDET.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 mars 2024 pour analyser les offres. Elle propose de retenir à l'unanimité des membres présents les entreprises suivantes pour chaque lot :

Lot(s)	Entreprises retenues	Montant HT
LOT 1	EUROVIA	23 693.80 €
LOT 2	EUROVIA	155 038.30 €
LOT 3	AES	17 480,00 €
LOT 4	EIFFAGE	52 910,50 €
LOT 5	COLAS	23 984,10 €
LOT 6	EUROVIA	45 567,50 €
LOT 7	AES	19 962,00€
LOT 8	COLAS	73 383,00 €
LOT 9	EUROVIA	55 990,00 €
LOT 10	EUROVIA	63 182,00 €
LOT 11	AES	22 875,00 €
LOT 12	EUROVIA	6 999,00 €
LOT 13	COLAS	7 044,00 €
LOT 14	AES	17 200,00 €

LOT 15	AES	23 921,50 €
LOT 16	AES	49 850,00 €
LOT 17	ADN TP	18 600,00 €
LOT 18	COLAS	16 920,00 €

Le montant total du marché après attribution des lots est de 694 600,70€ HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

<b>D202404071      Convention Utilisation des installations du Centre aquatique par les écoles maternelles et élémentaires</b>
--

La présente convention a pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Centre Aquatique intercommunal basé à Saint Georges de Mons par les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de l'enseignement et la surveillance de la natation.

Elle fixe les grandes orientations pédagogiques, les modalités d'organisation, les conditions de sécurité, les conditions d'encadrement du public ainsi que les rôles respectifs des enseignants et des intervenants extérieurs : enseignants – professionnels qualifiés et agréés chargés de l'enseignement et de la surveillance – intervenants bénévoles (Note de service du 28/02/2022 publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°9 du 03 mars 2022).

Pour rappel, un contrat propre à chaque établissement scolaire est proposé afin d'intégrer des variantes de collaboration :

- Les conditions matérielles et créneaux horaires
- Les dispositions financières pour les écoles du territoire et hors territoire
- L'encadrement avec ou sans pédagogie

La présente convention concerne l'année scolaire 2024-2025 et sera reconduite tacitement sous réserve de l'agrément des personnes extérieures à l'Education Nationale.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention d'utilisation des installations du Centre Aquatique par les écoles maternelles et élémentaires.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

<b>D202404072      Proposition d'avenant n° 1 et d'affermissement de la tranche optionnelle du marché « Étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat »</b>
---

Suite aux délibérations des Ancizes-Comps, Combronde, Manzat et Saint-Georges-de-Mons sur le montant de leur participation à l'OPAH, et en attente de celle de Blot-l'Église, il a été demandé au

cabinet URBANIS de retravailler les maquettes financières de l'OPAH. Ces prestations n'étaient pas prévues dans le marché d'origine.

Dans ce contexte, le cabinet URBANIS a fait une proposition d'avenant de 5 363 € HT, incluant :

- Le retravail des maquettes financières ;
- La redéfinition des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Les temps d'échanges techniques avec les différents partenaires ;
- Les temps d'échanges politiques ;
- Une présentation en conseil communautaire.

Par ailleurs, le marché initial prévoyait une tranche optionnelle de 3 088 € HT qu'il convient maintenant d'affermir, pour l'élaboration du projet de convention et la mobilisation des acteurs locaux.

Suite aux échanges avec la DDT, il est attendu que la convention d'OPAH soit signée d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2024 afin de continuer de bénéficier de l'appui du CD63 dans sa forme actuelle.

La conclusion de l'avenant et l'affermissement de la tranche optionnelle sont ainsi indispensables afin de pouvoir avancer rapidement sur le projet de convention.

La tranche optionnelle et l'avenant représentent un coût cumulé de 8 451 € :

	Coût HT	% du marché initial (62 101 €)
Tranche optionnelle	3 088 €	4,97 %
Avenant	5 363 €	8,64%
TOTAL	8 451 €	13,61 %

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché « Étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ordre de service n°2 pour la tranche optionnelle.

*Pour : 47*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## QUESTIONS DIVERSES

### X/Actualité de la Manufacture des Lumières (anciennement DIETAL)

M. Bernard BOULEAU, souhaiterait avoir un bilan sur le tournoi en cours de Raqball dans le cadre des jeux olympiques 2024 ?

M. Jean-Paul POUZADOUX, dresse un bilan rapide, le 1er tournoi se déroulait aux Ancizes-Comps, aucune équipe ne s'est présentée, malgré le fait que tous les clubs sportifs ont été sollicités. Il indique que le prochain tournoi sera à Combronde.

Il demande à ce que les communes relayent l'information sur ce tournoi à l'ensemble de leurs associations afin d'avoir un maximum de participants.

Le Président s'engage à faire un bilan complet sur cette manifestation très prochainement et reconnaît que pour les équipes communautaires ce bilan est assez frustrant.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Le public remercie les élus pour la clarté du dossier qui lui semble très complet avec beaucoup d'informations.

### 1/Dossier énergie

Il pose la question de savoir si la baisse du coût de l'énergie a permis de retrouver un équilibre budgétaire ?

Le Président confirme que l'équilibre budgétaire n'est pas possible malgré la fermeture de certains équipements intercommunaux et malgré la baisse de la température dans les bâtiments intercommunaux.

### 2/Cinéma La Viouze

Il s'est rendu compte qu'il n'y avait pas le logo interdiction de projection pour les mineurs avec l'indication de l'âge. Il prend comme exemple le film l'Odyssée de PI où nulle part l'interdiction est mentionnée (site internet,...).

Le Président salue le nouveau régisseur du cinéma présent dans l'assemblée afin qu'il prenne les mesures pour faire apparaître les interdictions sur tous les supports de communication du cinéma.

Il pose la question de savoir s'il est prévu prochainement de rénover la scène du cinéma ?

Le Président est formel sur ce sujet ; il n'y a aucun projet de rénovation de la scène.

Par contre, il souhaite qu'avant la fin du mandat cette scène puisse servir aussi pour accueillir du spectacle vivant ou musical.

### 3/Volet handicap

Il souhaite savoir si la communauté de communes prévoit de monter un dossier sur le handicap avec des données précises et quelles sont les futures actions sur ce sujet ?

Le Président dit qu'il n'est absolument pas prévu de faire état de tout ce qui touche de près au handicap.

Néanmoins, il informe que tous les bâtiments actuels répondent aux normes d'accessibilité, tout comme les futurs projets.

Puis, la personne du public veut savoir s'il existe des chiffres, un nombre comptabilisé d'utilisateurs porteurs de handicap au sein des infrastructures de la communauté de communes ?

Le Président, précise que la communauté de communes ne relève pas le nombre de personnes handicapées fréquentant les lieux intercommunaux.

Le pôle enfance jeunesse a par contre certainement des données précises pour connaître le nombre d'enfant porteur de handicap.

#### 4/Situation de la Manufacture des Lumières (Ex Entreprise DIETAL)

Il souhaite savoir si la communauté de communes a des informations sur l'entreprise la Manufacture des Lumières anciennement DIETAL ?

Le Président donne comme information la date du 17 avril 2024 de l'audience du Tribunal afin de recevoir les offres des potentiels repreneurs.

La séance est levée à 23H00.

## Liste des délibérations du Jeudi 11 avril 2024

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....	2
<b>SERVICES FONCTIONNELS – FINANCES .....</b>	<b>8</b>
D202404001 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	8
D202404002 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES.....	9
D202404003 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE .....	9
D202404004 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE.....	10
D202404005 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE.....	11
D202404006 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	11
D202404007 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1.....	12
D202404008 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE.....	12
D202404009 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	13
D202404010 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS .....	14
D202404011 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX.....	14
D202404012 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE DES ANCIZES.....	15
D202404013 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES.....	16
D202404014 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM .....	16
D202404015 COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE.....	17
D202404016 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL .....	18
D202404017 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES .....	18
D202404018 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE.....	19
D202404019 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE .....	20
D202404020 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE.....	20
D202404021 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	21
D202404022 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1 .....	22
D202404023 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE.....	22
D202404024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	23
D202404025 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS .....	24
D202404026 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX .....	24
D202404027 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES .....	25
D202404028 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE BATI LOCATIF INDUSTRIEL.....	26
D202404029 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM .....	26
D202404030 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE .....	27
D202404031 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	28
D202404032 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES.....	29
D202404033 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE .....	30
D202404034 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE.....	31
D202404035 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE.....	32
D202404036 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	33
D202404037 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC1 .....	34
D202404038 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ZONES D’ACTIVITES INTERCOMMUNALES.....	35
D202404039 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE PARC D’ACTIVITES DES VOLCANS .....	36
D202404040 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX.....	37
D202404041 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES .....	38
D202404042 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D’ENTREPRISES .....	39
D202404043 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM .....	40
D202404044 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE.....	41
D202404045 ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2024 .....	42
D202404046 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES 2024.....	48
D202404047 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE 2024.....	48
D202404048 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE JEUNESSE 2024 .....	49
D202404049 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE 2024 .....	50
D202404050 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2024 .....	50

D202404051	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1 2024 .....	52
D202404052	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES (LA VARENNE) 2024 .....	52
D202404053	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS 2024 .....	53
D202404054	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX 2024 .....	53
D202404055	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES 2024 .....	54
D202404056	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES 2024.....	54
D202404057	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM 2024 .....	55
D202404058	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2024.....	56
D202404059	VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2024.....	57
D202404060	VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024.....	57
D202404061	ADHESIONS ET COTISATIONS 2024 .....	58
D202404062	MODIFICATION DELEGUE SYNDICAT SIOULE ET MORGE .....	59
<b>SERVICES FONCTIONNELS – RH.....</b>		<b>61</b>
D202404063	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2024 .....	61
<b>ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE .....</b>		<b>68</b>
D202404064	APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU SDENR+R .....	68
<b>ENFANCE - JEUNESSE.....</b>		<b>71</b>
D202404065	DISPOSITIF D'AIDES AUX VACANCES DE LA CAF .....	71
D202404066	MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE MONS (MISE A DISPOSITION DE SERVICE DESCENDANTE) .....	72
<b>CULTURE - TOURISME .....</b>		<b>72</b>
D202404067	PROPOSITION D'AVENANT N° 2 AU LOT 1 ALTIUS DU CHANTIER DE SECURISATION DU VIADUC DES FADES ....	72
<b>RESTAURATION COLLECTIVE .....</b>		<b>73</b>
D202404068	LE PROJET DE NOUVELLE CUISINE CENTRALE ET D'ADAPTATION DE LA SALLE DE RESTAURATION A BLOT L'ÉGLISE 73	
<b>INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS.....</b>		<b>74</b>
D202404069	APPROBATION DU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU TE63 AU TITRE DE L'ÉLECTRIFICATION BT DU TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE RESIDENCES MOBILES CONSTITUANT L'HABITAT PERMANENT DE SES UTILISATEURS A COMBRONDE 74	
D202404070	PROGRAMME VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG 2024 : SIGNATURE MARCHES DE TRAVAUX .....	75
D202404071	CONVENTION UTILISATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE AQUATIQUE PAR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	76
D202404072	PROPOSITION D'AVENANT N° 1 ET D'AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE DU MARCHÉ « ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ».....	76

**Signatures des membres présents au conseil communautaire du**  
**Jeudi 11 avril 2024**

Le Président,  
M. GUILLOT Sébastien

La Secrétaire de séance,  
Mme MEGE Isabelle

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand Les Ancizes-Comps	BALY Franck Saint-Georges-de-Mons	BARE Michaël Charbonnières-les-Vieilles <b>Procuration à M. BONNET Grégory</b>	BISCARAT Catherine Pouzol <b>Suppléant M. CAMUS Mathieu</b>
BERTIN Christine Combronde	BLANC Sébastien Loubeyrat	BONNET Grégory Montcel	BOULEAU Bernard Blot-l'Eglise
BROMONT André Lisseuil	CANUTO Stéphane Queuille <b>Suppléant M. MORALES Anthony</b>	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède	COUCHARD Olivier Manzat	CRISPYN Guillaume Champs	DA SILVA José Manzat
DA SILVA Sidonio Saint-Angel	DESGEORGES Céline Saint-Georges-de-Mons	DOSTREVIE Corinne Manzat	ESPAGNOL Alain Combronde
FABRE Jean Louis Davayat <b>Suppléant M. MORIN Antoine</b>	FRADIER Alain Yssac-la-Tourette	GALTIER Jean-Michel Beauregard-Vendon	GARRACHON Annie Les Ancizes-Comps <b>Procuration à M. MANUBY Didier</b>

GAY Laetitia Beauregard-Vendon	GEORGES Denis Beauregard-Vendon	GRIVOTTE Jean-Michel Combronde Procuration à Mme BERTIN Christine	HARDOUIN Frédéric Loubeyrat Procuration à M. BLANC Sébastien
LEFOUR Maryse Saint-Georges-de-Mons	LESCURE Bernard Marcillat	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MARTIN Roland Prompsat Procuration à M. FABRE Jean-Louis
MEGE Isabelle Les Ancizes-Comps Procuration à Mme Annie GARRACHON	MUSELIER Jean-Pierre Saint-Myon	PERRET Delphine Combronde Procuration à M. ESPAGNOL Alain	PERRIN Julien Saint-Georges-de-Mons
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint-Pardoux	PORTE Jean-Luc Jozerand Procuration à M. CHARBONNEL Pascal	POUZADOUX Jean-Paul Combronde	RAFFIER Christian Saint-Quintin-Sur-Sioule Suppléant M. BOULAIS Loïc
RAYNAUD Dominique Saint-Georges-de-Mons	ROGUET François Saint-Rémy-de-Blot Suppléant M. AUBIGNAT Michel	ROUGIER Laetitia Châteauneuf-Les-Bains Suppléante Mme COMBEAUD- NOUZILLE Ghislaine	SCHIETTEKATTE Charles Saint-Gal-sur-Sioule
SOULIER Gérard Vitrac	VENEAULT Gérard Saint-Hilaire-La-Croix Suppléant M. BADUEL Benoit		

Ledit procès-verbal en date du 11 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire en date du à